

UNOFI-Evolution

Contrat collectif d'assurance sur la vie multi-supports

Document d'informations clés du produit	1
Documents d'informations clés spécifiques des supports d'investissement	
UNOVIE	5
UNOFIMMO	9
UNOFI-PRUDENCE	13
UNOFI-PROGRES	15
UNOFI-CROISSANCE	17
UNOFI RENDEMENT 2 A	19
UNOFI-EXPANSION	21
UNOFI-OBLIG	23
UNOFI-DETTE EMERGENTE	25
UNOFI-HAUT RENDEMENT	27
UNOFI-CONVERTIBLES	29
UNOFI-FRANCE	31
UNOFI-INTERNATIONAL	33
UNOFI-PACIFIQUE	35
FINOVALEUR	37

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit	Nom : UNOFI-Evolution Initiateur : UNOFI-Assurances Site internet : www.unofi.fr Appelez le 01.44.09.38.70 pour de plus amples informations Autorité compétente : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) Date de production du document : 1^{er} janvier 2018
----------------	---

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Contrat collectif d'assurance sur la vie libellé en unités de compte à adhésion facultative

Objectifs : UNOFI-EVOLUTION est un contrat d'assurance sur la vie prévoyant le paiement d'une prestation au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) en cas de décès de l'assuré et le paiement d'une prestation à l'assuré s'il est en vie au terme du contrat. Les sommes investies sont réparties sur les supports choisis qui peuvent être représentatifs de classes d'actifs de type obligations souveraines et/ou commerciales, immobiliers, actions et autres valeurs mobilières émises par des organismes situés ou opérant sur une ou plusieurs des principales zones économiques (Europe, Asie-Pacifique, Etats-Unis, Amériques, pays émergents) et traitées sur des marchés réglementés français et étrangers. Les performances du produit dépendent des supports retenus par l'investisseur, de leurs caractéristiques intrinsèques, de leurs poids respectifs et du comportement de l'investisseur face au risque de perte en capital.

Investisseurs de détail visés : Le profil d'investisseur varie en fonction des supports d'investissement sélectionnés. L'investisseur doit consulter l'ensemble des documents d'informations clés relatifs aux supports qu'il est autorisé à retenir pour en apprécier les univers d'investissement, les risques attachés et évaluer s'il est en mesure d'accepter le risque de perte en capital correspondant. Ces documents sont consultables et téléchargeables en sélectionnant le produit sur la page « Gamme des solutions » du site www.unofi.fr.

Assurances – avantages et coût : le produit comporte une garantie de versement d'un capital minimum en cas de décès de l'assuré. Quel que soit le nombre d'adhésions au produit, le montant de ce capital ne peut excéder ni le cumul des primes versées avant le 80^{ème} anniversaire de l'assuré le plus âgé et non rachetées au jour du paiement ni le cumul des valeurs de rachat majoré de 250 000 € par événement assuré. Le montant de ces prestations figure dans la rubrique « Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ? »

Durée de vie : Dix (10) ans prorogables d'année en année pour une durée d'un (1) an. L'initiateur a la faculté d'adapter le produit aux conditions en vigueur sur le marché à l'époque de la prorogation.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

← Risque le plus faible
→ Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque (ISR) part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant huit (8) ans.

Cet indicateur permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Compte tenu de la nature du produit, la valeur de cet indicateur peut prendre **toutes les valeurs allant de 1 à 6**.

Les supports sont exposés aux risques de crédit et de défaut des émetteurs des titres détenus ainsi que, le cas échéant, au risque de fluctuations des marchés immobilier, d'actions et/ou de taux d'intérêt. **Certains supports peuvent également être exposés, marginalement ou non, à un risque de change vis-à-vis de diverses monnaies.**

Le risque attaché au produit dépend des supports d'investissement sélectionnés et de leurs poids respectifs. Certains peuvent procurer un rendement annuel plus au moins régulier. Le rendement potentiel d'autres est supérieur mais a un caractère fondamentalement irrégulier et incertain générateur d'un risque de perte en capital reflété par la valeur de l'ISR correspondant. Les documents d'informations clés spécifiques de ces supports sont

consultables et téléchargeables en sélectionnant le produit sur la page « Gamme des solutions » du site www.unofi.fr.

Le produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Des frais de sortie sont applicables à certains supports en cas de sortie précoce.

L'ISR ne tient pas compte (i) du fait que les engagements respectifs de l'initiateur et de l'investisseur peuvent être modifiés par l'assemblée générale des adhérents, (ii) des frais de sortie susceptibles d'être appliqués à certains supports en cas de retrait anticipé, (iii) du traitement fiscal du produit selon la situation patrimoniale et fiscale de l'investisseur ou des bénéficiaires de prestations ni (iv) du système de protection des consommateurs décrit au paragraphe « Que se passe-t-il si UNOFI-Assurances n'est pas en mesure d'effectuer les versements ? ».

Scénarios de performance

La performance du produit dépend des supports retenus par l'investisseur et de leur poids respectifs. Certains peuvent procurer un rendement annuel plus au moins régulier. Le rendement potentiel d'autres est supérieur mais a un caractère fondamentalement irrégulier et incertain générateur d'un risque de perte en capital reflété par la valeur de l'ISR correspondant. Elle dépend également du comportement de l'investisseur, notamment en matière d'arbitrage entre supports.

L'investisseur doit consulter l'ensemble des documents d'informations clés spécifiques des supports qu'il est autorisé à retenir dans le cadre du produit pour apprécier les univers d'investissement de chacun d'entre eux, les risques qui y sont attachés et évaluer s'il est en mesure d'en accepter le risque de perte en capital. Les documents d'informations clés spécifiques de ces supports sont consultables et téléchargeables en sélectionnant le produit sur la page « Gamme des solutions » du site www.unofi.fr.

L'engagement de l'initiateur ne porte que sur la contrevalet du nombre de parts détenues sur les supports sélectionnés déduction faite de tous frais et prélèvements sociaux et fiscaux prévus par la réglementation en vigueur.

Lorsque la garantie en cas de décès s'applique, le capital minimum ne dépend pas de l'âge de l'assuré.

Scénario en cas de décès	1 an	4 ans	8 ans
En cas de décès Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts	9 779 €	9 489 €	9 117 €

Que se passe-t-il si UNOFI-Assurances n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Il existe un mécanisme de protection de la clientèle en cas de faillite de l'initiateur. Ce mécanisme est mis en œuvre sur décision de l'ACPR. L'indemnisation de l'investisseur ou de l'ensemble de ses bénéficiaires est, pour l'ensemble des contrats gérés par l'initiateur, limitée à 90 000 € au titre d'une prestation due à raison du décès de l'assuré et à 70 000 € dans les autres cas.

Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent, le cas échéant, les frais de sortie anticipée. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 10 000 €	Périodes de détention		
	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans	Si vous sortez après 8 ans
Coûts totaux	272 € à 1 081 €	674 € à 2 343 €	1 245 € à 5 766 €
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	2,76% à 10,81%	1,67% à 5,22%	1,49% à 5,21%

Les coûts et l'incidence sur le rendement pour l'investisseur sont compris dans les fourchettes indiquées ci-dessus. Ils dépendent des supports retenus.

Les documents d'informations clés spécifiques sont consultables et téléchargeables en sélectionnant le produit sur la page « Gamme des solutions » du site www.unofi.fr.

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique:

- la fourchette d'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an			
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,14% à 0,16%	Incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.
	Coûts de sortie	0,01% à 0,02%	Incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0,05% à 0,09%	Incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	1,28% à 4,94%	Incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0,00%	Incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit surpasse son indice de référence.
	Commissions d'intéressement	0,00%	Incidence des commissions d'intéressement.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : au moins huit (8) ans.

L'adhésion au produit doit être considérée comme un investissement à long terme dans une optique de diversification du patrimoine.

La durée de détention recommandée du produit dépend notamment de votre situation patrimoniale, de votre attitude vis-à-vis du risque, du régime fiscal en vigueur, des caractéristiques et options d'investissement choisies au sein de ce produit.

Vous pouvez renoncer, sans frais, à votre contrat pendant 30 jours calendaires révolus à compter du moment où vous êtes informé que la souscription au contrat est conclue.

Le rachat total ou partiel est possible à tout moment sur simple demande accompagnée des pièces requises mais peut entraîner l'application de frais de sortie et la perte de tout ou partie de la performance attachée au support libellé en euro au titre de l'exercice au cours duquel il est opéré.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

En cas de désaccord du client sur l'exécution des opérations liées au produit, celui-ci est invité à se rapprocher de son interlocuteur habituel à la direction régionale d'UNOFI. S'il n'obtient pas satisfaction, il peut adresser une réclamation par **courriel** à l'adresse : unofi@unofi.fr ou par **courrier postal** à : UNOFI – Service clients, 30 boulevard Brune – CS 30303 – 19113 Brive Cedex.

Le courrier précise obligatoirement en objet qu'il s'agit d'une réclamation et le produit concerné. Il rappelle l'identité, les coordonnées postales et téléphoniques du réclamant et les références de son adhésion. Il expose clairement l'objet et les éléments de la réclamation. Conformément aux recommandations de l'ACPR, UNOFI s'engage à accuser réception de la demande dans un délai de dix (10) jours ouvrables et à répondre dans un délai de deux mois à compter de la réception de la réclamation, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Autres informations pertinentes

A l'occasion de l'adhésion au contrat, il vous sera remis la proposition d'assurance valant Note d'Information du produit. Une fois l'adhésion conclue, il vous sera remis (i) un certificat d'adhésion, (ii) des relevés de situation annuels, (iii) le cas échéant, pour toute opération effectuée sur le contrat, un avenant au contrat matérialisant les modifications apportées par l'opération.

Des frais supplémentaires, non pris en compte dans la section "Que va me coûter cet investissement ?" du présent document peuvent s'appliquer en fonction des options que vous choisirez d'exercer tels que frais d'arbitrages ponctuels ou automatisés en cas de réorientation d'épargne.

Le montant des coûts au fil du temps et l'incidence sur le rendement annuel du produit dépendent des caractéristiques des supports retenus, notamment ceux comportant des frais de sortie et une durée de détention recommandée supérieure à celle du produit. Les valeurs indiquées sont des maxima.

La personne qui vous vend ce produit ou vous fournit des conseils à son sujet ne peut en aucun cas vous demander de payer des coûts supplémentaires à raison d'une souscription.

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce support d'investissement et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres supports de même nature.

Produit Nom : **UNOVIE**
 Initiateur : **UNOFI-Assurances**
 Site internet : **www.unofi.fr**
 Appelez le **01.44.09.38.70** pour de plus amples informations
 Autorité compétente : **Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)**
 Date de production du document : **1^{er} janvier 2018**

Vous êtes sur le point d'acheter un support d'investissement qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Support libellé en euro d'un contrat d'assurance sur la vie

Objectifs : UNOVIE est le support libellé en euro des contrats d'assurance sur la vie libellés en unités de compte gérés par l'initiateur. Le portefeuille d'actifs est principalement investi dans des instruments de taux (obligation souveraines et/ou commerciales) et à titre accessoire en titres de sociétés immobilières détenant des immeubles de bureaux, en fonds investis en titres représentatifs des marchés d'actions et en liquidités.

La valorisation du support est quotidienne. Cette valorisation est matérialisée par une éventuelle augmentation de la valeur liquidative et/ou, en fin d'exercice et pour les seuls détenteurs de ce support, par l'attribution de nouvelles parts définitivement acquises au titre de la participation aux résultats dont le niveau dépend des résultats techniques et financiers générés par le portefeuille d'actif. L'objectif de valorisation brute visé est la moyenne sur cinq ans du taux moyen des emprunts de l'Etat français à 10 ans.

Investisseurs de détail visés : L'investissement sur ce support ne nécessite pas d'expérience/connaissance particulière des marchés financiers. Il s'adresse à des investisseurs recherchant prioritairement une valorisation régulière de tout ou partie de leur épargne avec une exposition au risque de perte en capital très limitée.


Durée de vie : Ce produit ne comporte pas de date d'échéance même si le contrat dans lequel il est inséré en comporte une.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

← Risque le plus faible
→ Risque le plus élevé

 **L'indicateur synthétique de risque (ISR) part de l'hypothèse que vous conservez le support pendant une (1) année même si la durée du contrat dont il fait partie intégrante est supérieure.**

Cet indicateur permet d'apprécier le niveau de risque de ce support d'investissement par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque **la plus basse**. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau **très faible** et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, **il est très peu probable** que la capacité de l'initiateur à vous payer en soit affectée.

Le portefeuille d'actifs mis en représentation du produit est exposé aux risques de crédit et de défaut des émetteurs des titres détenus ainsi qu'aux risques de fluctuations des marchés immobilier, d'actions et de taux d'intérêt. **Il est également exposé, partiellement, à un risque de change vis-à-vis de diverses monnaies lié à la détention indirecte de titres à haut rendement et/ou émis par des organismes localisés dans des pays émergents.**

Les évolutions de marché, notamment celles découlant de ces risques, peuvent avoir pour conséquence que le montant de la participation aux résultats annuelle soit, ponctuellement ou durablement, réduit ou annulé. Ce produit prévoit une protection contre les aléas de marché à hauteur des primes allouées au support non rachetées et non arbitrées majorées des participations aux résultats attribuées, nettes de tous frais et prélèvements sociaux et fiscaux.

L'ISR ne tient pas compte du traitement fiscal du produit selon la situation patrimoniale et fiscale de l'investisseur ou des bénéficiaires de prestations.

Si nous ne sommes pas mesure de vous rembourser les sommes dues, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section « Que se passe-t-il si UNOFI-Assurances n'est pas en mesure d'effectuer les versements ? »). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

Scénarios de performance

Investissement 10 000 €		Durée de détention
Scénarios en cas de survie		1 an
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 892 €
	Rendement annuel moyen	-1,08%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 187 €
	Rendement annuel moyen	1,87%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 189 €
	Rendement annuel moyen	1,89%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 261 €
	Rendement annuel moyen	2,61%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur un an, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 EUR.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les mêmes scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez le produit.

Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Au-delà des indications portées ci-dessus, le contrat dans lequel ce support d'investissement est intégré peut comporter, à titre obligatoire ou optionnel, une garantie en cas de décès, dite « garantie plancher » qui ne s'applique que dans les conditions prévues par ledit contrat. Le document d'informations clés du contrat concerné est consultable et téléchargeable en le sélectionnant sur la page « Gamme des solutions » du site www.unofi.fr, précise si une telle garantie existe et, dans ce cas, les conditions de son application ainsi que les modalités de détermination du capital garanti.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du support d'investissement mais pas ceux liés au contrat dans lequel il est retenu ni ceux dus à votre conseiller ou distributeur. Ils ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle ni de celle du ou des bénéficiaire(s) du capital payable en cas de décès qui peuvent également influencer sur les montants que vous recevrez ou qu'il(s) recevra (ont).

Que se passe-t-il si UNOFI-Assurances n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le mécanisme de protection de la clientèle en cas de faillite de l'initiateur est décrit dans le document d'informations clés du contrat. Ce document est consultable et téléchargeable en sélectionnant le contrat concerné sur la page « Gamme des solutions » du site www.unofi.fr.

Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour la période de détention recommandée. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 10 000 €	
Scénarios	Si vous sortez après 1 an
Coûts totaux	140 €
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	1,40%

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an			
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,00%	Incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.
	Coûts de sortie	0,00%	Incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0,09%	Incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	1,31%	Incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0,00%	Incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit surpasse son indice de référence.
	Commissions d'intéressement	0,00%	Incidence des commissions d'intéressement.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : au moins un (1) an.

Ce produit peut être considéré comme un support d'investissement de court ou moyen.

Le rachat total ou partiel (ou l'arbitrage au profit d'un ou plusieurs autres supports) est possible à tout moment sur simple demande accompagnée des pièces requises mais peut entraîner l'application de frais de sortie et la perte de tout ou partie de la performance attachée au produit au titre de l'exercice au cours duquel il est opéré.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

En cas de désaccord du client sur l'exécution des opérations liées au produit, celui-ci est invité à se rapprocher de son interlocuteur habituel à la direction régionale d'UNOFI. S'il n'obtient pas satisfaction, il peut adresser une réclamation par **courriel** à l'adresse : unofi@unofi.fr ou par **courrier postal** à : UNOFI – Service clients, 30 boulevard Brune – CS 30303 – 19113 Brive Cedex.

Autres informations pertinentes

Des frais supplémentaires, non pris en compte dans la section "Que va me coûter cet investissement ?" peuvent s'appliquer en fonction des options que vous choisirez d'exercer tels que frais d'arbitrages ponctuels ou automatisés en cas de réorientation d'épargne.

Le montant des coûts au fil du temps et l'incidence sur le rendement annuel du produit dépendent des caractéristiques du contrat au sein duquel il est sélectionné. Les valeurs indiquées sont des maxima.

Par ailleurs, la personne qui vous vend ce produit ou vous fournit des conseils à son sujet ne peut en aucun cas vous demander de payer des coûts supplémentaires à raison d'une souscription.

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce support d'investissement et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres supports de même nature.

Produit	Nom : UNOFIMMO Initiateur : UNOFI-Assurances Site internet : www.unofi.fr Appelez le 01.44.09.38.70 pour de plus amples informations Autorité compétente : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) Date de production du document : 1^{er} janvier 2018
----------------	--

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Support d'investissement libellé en parts de société civile immobilière (SCI) à capital variable

Objectifs : UNOFIMMO est un support d'investissement libellé en parts d'une société civile immobilière (SCI) à capital variable susceptible d'être sélectionné au sein des contrats d'assurance sur la vie et de capitalisation gérés par l'initiateur. Il a pour objectif de réaliser des investissements permettant prioritairement la valorisation régulière de son patrimoine dans le temps. Les investissements sélectionnés sont localisés en France métropolitaine. Il s'agit d'immeubles à usage de bureaux, d'entrepôts et, éventuellement, de locaux d'activités, de commerces et de murs d'établissements spécialisés en relation avec le secteur de la santé ou de l'accueil des personnes âgées situés dans les grandes agglomérations françaises. La société de gestion privilégie les acquisitions d'immeubles de bureaux en VEFA ou d'immeubles récents ou réhabilités. Elle peut recourir à l'endettement pour financer ces acquisitions ou assumer des dettes dans une limite globale de 25% de la valeur de son actif net revalorisé au 31 décembre de l'année écoulée dans la limite de 20 M€.

Investisseurs de détail visés : ce support d'investissement s'adresse à des investisseurs recherchant prioritairement la revalorisation de leur épargne sur la durée de détention recommandée et ayant une expérience/connaissance leur permettant d'appréhender les principales caractéristiques et les risques liés à la détention d'actifs immobiliers. Compte tenu de cet univers et de la différence pouvant exister entre la valeur de souscription et la valeur de rachat du produit, celui-ci **pourrait ne pas convenir aux investisseurs envisageant de retirer leur apport avant dix (10) ans ou l'arbitrer en faveur d'autres supports pendant le même délai ou dont l'âge fait présumer une espérance de vie inférieure à cette même durée.**


Durée de vie : 99 ans prorogables.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Risque le plus faible ← → Risque le plus élevé



L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant dix (10) ans même si la durée du contrat dont il fait partie intégrante est différente.

Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'ISR permet d'apprécier le niveau de risque de ce support d'investissement par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de la part de l'initiateur de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre **basse et moyenne**. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau **entre faible et moyen** et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, **il est peu probable** que la capacité de l'initiateur à vous payer en soit affectée.


Les risques et la performance du produit sont notamment liés aux fluctuations de la situation économique, des marchés immobiliers et de taux d'intérêt, aux caractéristiques et emplacements des immeubles et à l'endettement du produit qui peut accentuer, positivement ou négativement, ses performances.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Ce produit ne prévoit pas de garantie de rendement.

L'ISR ne tient pas compte des risques liés aux fluctuations futures de la concentration des actifs immobiliers, des taux d'intérêt des financements et du traitement fiscal du produit selon la situation patrimoniale et fiscale de l'investisseur et/ou du ou des bénéficiaire(s) des prestations payables.

Si nous ne sommes pas mesure de vous rembourser les sommes dues, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section « Que se passe-t-il si UNOFI-Assurances n'est pas en mesure d'effectuer les versements ? »). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

Scénarios de performance

Investissement 10 000 €		Périodes de détention		
		1 an	5 ans	10 ans 
Scénarios en cas de survie				
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 848 €	8 472 €	8 283 €
	Rendement annuel moyen	-11,5%	-3,3%	-1,9%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 350 €	10 235 €	12 110 €
	Rendement annuel moyen	-6,5%	0,5%	1,9%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 568 €	10 846 €	13 173 €
	Rendement annuel moyen	-4,3%	1,6%	2,8%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 887 €	11 607 €	14 470 €
	Rendement annuel moyen	-1,1%	3,0%	3,8%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur dix ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 EUR.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les mêmes scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez le produit.

Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes et ne tient pas compte du cas où l'initiateur ne pourrait pas vous payer.

Au-delà des indications portées ci-dessus, le contrat dans lequel ce support d'investissement est intégré peut comporter, à titre obligatoire ou optionnel, une garantie en cas de décès, dite « garantie plancher » qui ne s'applique que dans les conditions prévues par ledit contrat. Le document d'informations clés du contrat concerné est consultable et téléchargeable en le sélectionnant sur la page « Gamme des solutions » du site www.unofi.fr. Il précise si une telle garantie existe et, dans ce cas, les conditions de son application ainsi que les modalités de détermination du capital garanti.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du support d'investissement mais pas ceux liés au contrat dans lequel il est retenu ni ceux dus à votre conseiller ou distributeur. Ils ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle ni de celle, éventuellement, du ou des bénéficiaire(s) du capital payable en cas de décès qui peuvent également influencer sur les montants que vous recevrez ou qu'il(s) recevra (ont).

Que se passe-t-il si UNOFI-Assurances n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le mécanisme de protection de la clientèle en cas de faillite de l'initiateur est décrit dans le document d'informations clés du contrat. Ce document est consultable et téléchargeable en sélectionnant le contrat concerné sur la page « Gamme des solutions » du site www.unofi.fr.

Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement 10 000 €	Périodes de détention		
	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez à 10 ans
Coûts totaux	948 €	2 060 €	3 241 €
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	9,48%	3,86%	2,80%

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an			
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,00%	Incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.
	Coûts de sortie	0,00%	Incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0,08%	Incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	2,72%	Incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements et les coûts présentés à la section II.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0,00%	Incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit surpasse son indice de référence.
	Commissions d'intéressement	0,00%	Incidence des commissions d'intéressement.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : au moins dix (10) ans.

Ce produit doit être considéré comme un investissement de long terme. **Il comporte des frais de sortie dont le taux est dégressif sur 10 ans.**

Le rachat total ou partiel (ou l'arbitrage au profit d'un ou plusieurs autres supports d'investissement) est possible à tout moment sur simple demande accompagnée des pièces requises mais peut entraîner l'application de frais de sortie.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

En cas de désaccord du client sur l'exécution des opérations liées au produit, celui-ci est invité à se rapprocher de son interlocuteur habituel à la direction régionale d'UNOFI. S'il n'obtient pas satisfaction, il peut adresser une réclamation par **courriel** à l'adresse : unofi@unofi.fr ou par **courrier postal** à : UNOFI – Service clients, 30 boulevard Brune – CS 30303 – 19113 Brive Cedex.

Autres informations pertinentes

Des frais supplémentaires, non pris en compte dans la section "Que va me coûter cet investissement ?" peuvent s'appliquer en fonction des options que vous choisirez d'exercer tels que frais d'arbitrages ponctuels en cas de réorientation d'épargne. Lorsque le produit est inséré dans un contrat de capitalisation faisant l'objet d'un démembrement de propriété, les coûts spécifiques liés au suivi de ce démembrement s'ajoutent et minorent les performances annuelles indiquées de 0,18 %.

Le montant des coûts au fil du temps et l'incidence sur le rendement annuel du produit dépendent des caractéristiques du contrat au sein duquel il est sélectionné. Les valeurs indiquées sont des maxima.

La personne qui vous vend ce produit ou vous fournit des conseils à son sujet ne peut en aucun cas vous demander de payer des coûts supplémentaires à raison d'une souscription.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel.

Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UNOFI-PRUDENCE

Parts C : ISIN FR0007035993/ Parts D : ISIN FR0007037254

Société de gestion : UNOFI-GESTION D'ACTIFS

Objectifs et politique d'investissement

La gestion de ce FCP est profilée et totalement discrétionnaire dans la limite de l'objectif recherché. Le gérant recherche la réalisation d'une performance supérieure à celle de son indice composé à 20 % d'actions ayant pour référence le DJ Eurostoxx50 net return (dividendes nets réinvestis) et 80 % d'obligations européennes ayant pour référence l'indice EUROMTS 1-3 ans (coupons réinvestis).

Le portefeuille ne répliquera pas l'indicateur de référence, la performance de la valeur liquidative du FCP peut s'écarter de la performance de l'indice ; c'est un élément d'appréciation a posteriori.

Le FCP UNOFI-PRUDENCE est un OPCVM d'OPCVM investi à plus de 50 % de son actif en parts et/ou actions d'OPCVM. Elle consiste à sélectionner des instruments financiers en directs ou au travers d'OPCVM de toute classification, en recherchant une diversification des modes de gestion et des approches sectorielles. Ce processus de sélection est basé sur des critères quantitatifs (Performances, volatilité, tracking error, ratio de Sharpe, ratio d'information) et qualitatifs (rencontres avec les gérants-sociétés de gestion-présentations de résultats). Ces critères sont destinés à établir des comparaisons entre les différents instruments financiers étudiés, à travers la mesure de la performance potentielle du fonds, la régularité de cette performance à moyen long terme et la quantification du risque pris par les OPCVM pour réaliser leurs performances.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 0 % à 30 % sur les marchés actions internationaux, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :

- de 0 % à 10 % aux marchés des actions de petites et moyennes capitalisations européennes exclusivement au travers des OPCVM.

De 0 % à 100 % en instruments de taux des pays membres de l'OCDE. Les encours obligataires détenus par le fonds au travers des OPCVM ou en direct sera au moins « investment grade » selon l'appréciation du risque, par le gérant, se fondant non seulement sur des notations d'agences mais également des indicateurs de marché (spread). Toutefois, le fonds se réserve le droit d'investir dans des obligations d'émetteurs privés ou souverains dites « spéculatives » dans la limite de 10 % de l'actif net pour chaque catégorie d'émetteur. L'exposition aux titres dynamiques (actions et obligations spéculatives) est limitée à 30 % de l'actif net.

Sa sensibilité (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) varie dans une fourchette comprise entre 0 et 7. Les titres en devises peuvent ne pas être couverts contre le risque de change.

Le gérant peut utiliser des contrats financiers à terme ferme ou optionnels pour ajuster l'exposition (action et taux) ou se couvrir des risques (actions, taux et change). L'utilisation de ses instruments financiers n'engendrera pas de surexposition à ces risques.

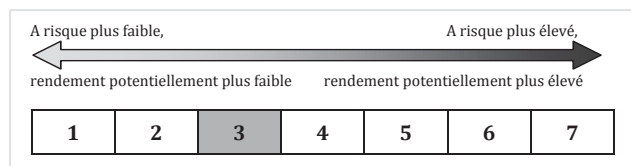
La part C est une part de capitalisation, c'est-à-dire que les revenus nets sont intégralement réinvestis.

La part D est une part de distribution, c'est-à-dire que les revenus nets sont intégralement distribués.

La durée de placement minimum recommandée est de 3 ans.

Les instructions de souscription et de rachat sont reçues tous les jours ouvrés, à l'exception des jours fériés légaux et de fermeture de la Bourse de Paris, au plus tard à 11h00 pour être centralisées et exécutées sur la valeur liquidative calculée suivant les cours de clôture de bourse du jour même (centralisation à cours inconnu).

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce FCP reflète son exposition majoritaire aux risques liés aux marchés des actions de la zone euro sur lesquels il est investi.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que cet indicateur de risque est basé sur la volatilité historique du FCP et que les données utilisées pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

Risque de crédit : Le risque de crédit est le risque de dégradation de la qualité d'un émetteur (par exemple, de dégradation de notation due notamment à sa situation financière et économique), ou de défaillance de celui-ci (impossibilité de répondre à ses engagements financiers). Le risque de crédit est par conséquent susceptible d'entraîner une baisse de la valeur du titre de l'émetteur en question et ainsi, une diminution de la valeur liquidative du FCP. Ce risque est présent au travers d'OPCVM, en direct et peut être accentué par la présence de titres spéculatifs.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie, dans le cadre du prêt/emprunt de titres, pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du portefeuille.

Pour plus de précisions sur les risques liés à ce FCP, l'investisseur peut se reporter au prospectus du FCP.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Pour plus d'informations sur les frais, l'investisseur peut se référer au paragraphe "frais et commissions" du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet de l'Union notariale financière www.unofi.fr ou sur simple demande auprès de la société de gestion.

Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement	
Frais d'entrée	0,80 %
Frais de sortie	Néant

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	1,18 %

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

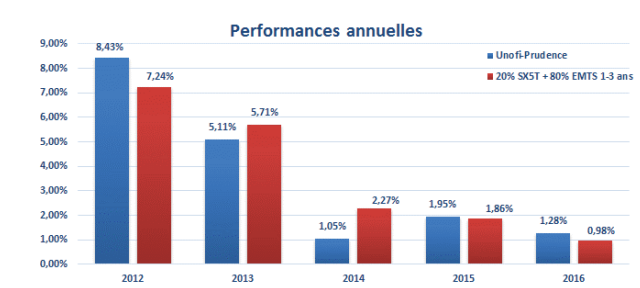
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur le capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne soit remboursé (sortie). Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent - septembre 2016.

Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre.

Performances passées



Les performances annuelles présentées dans ce graphique sont calculées en euros revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais et commissions prélevés par le FCP.

Date d'agrément du FCP : 24 Août 1999.

Date de création des parts C et D : 14 septembre 1999

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances ne sont pas constantes dans le temps.

Informations pratiques

Dépositaire et conservateur : CACEIS BANK France
Centralisateur : UNOFI-GESTION D'ACTIFS

Ce FCP est à vocation générale ; les parts C sont des parts tous souscripteurs et peuvent être utilisées comme unité de compte de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. Ce FCP propose également une part D distributive telle que définie dans le prospectus.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la direction administrative de la société de gestion ou auprès d'une direction régionale d'UnoFi-Patrimoine.

Elle peut également être consultée sur le site internet de l'Union notariale financière : www.unofi.fr.

Le prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

Le prospectus est disponible sur le site internet de l'Union notariale financière : www.unofi.fr.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet : www.unofi.fr. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés et les organes responsables de leur attribution.

Ces documents peuvent également être adressés gratuitement par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite auprès de la direction administrative de la société de gestion à l'adresse postale ou électronique mentionnée ci-contre.

Selon le régime et la résidence fiscale de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé de se renseigner à ce sujet auprès du distributeur du FCP ou d'un conseiller financier ou fiscal professionnel.

La responsabilité d'UNOFI-GESTION D'ACTIFS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). UNOFI-GESTION D'ACTIFS est agréée en France et réglementée par l'AMF sous le n° GP-14000023.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1^{er} janvier 2018.

UNOFI-GESTION D'ACTIFS, Société anonyme à conseil d'administration, au capital de 1 000 572 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le n° B 347 710 824
Siège social : 7-7 bis, rue Galvani - 75017 Paris
Direction administrative : 30, boulevard Brune - CS 30303 - 19113 Brive Cedex
Téléphone : 05 55 17 43 00
E-mail : unofi@unofi.fr.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM.

Il ne s'agit pas d'un document promotionnel.

Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UNOFI-PROGRES

Parts C : ISIN FR0007036017 / Parts D : ISIN FR0007037270

Société de gestion : UNOFI-GESTION D'ACTIFS

Objectifs et politique d'investissement

La gestion de ce FCP est profilée et totalement discrétionnaire dans la limite de l'objectif recherché. Le gérant recherche la réalisation d'une performance supérieure à celle de son indice composé à 40 % d'actions ayant pour référence le DJ Eurostoxx50 net return (dividendes nets réinvestis) et 60 % d'obligations européennes ayant pour référence l'indice EUROMTS 3-5 ans.

Le portefeuille ne répliquera pas l'indicateur de référence, la performance de la valeur liquidative du FCP peut s'écarter de la performance de l'indice ; c'est un élément d'appréciation a posteriori.

Le FCP UNOFI-PROGRES est un OPCVM d'OPCVM investi à plus de 50 % de son actif en parts et/ou actions d'OPCVM. Elle consiste à sélectionner des instruments financiers en directs ou au travers d'OPCVM de toute classification, en recherchant une diversification des modes de gestion et des approches sectorielles. Ce processus de sélection est basé sur des critères quantitatifs (performances, volatilité, tracking error, ratio de Sharpe, ratio d'information) et qualitatifs (rencontres avec les gérants-sociétés de gestion, présentations de résultats). Ces critères sont destinés à établir des comparaisons entre les différents instruments financiers étudiés, à travers la mesure de la performance potentielle du fonds, la régularité de cette performance à moyen long terme et la quantification du risque pris par les OPCVM pour réaliser leurs performances.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 0 % à 50 % sur les marchés actions internationaux, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :

- de 0 % à 20 % sur les marchés des actions de petites et moyennes capitalisations européennes.

De 0 % à 100 % en instruments de taux des pays membres de l'OCDE. Les encours obligataires détenus par le fonds au travers des OPCVM ou en direct sera au moins « investment grade » selon l'appréciation du risque, par le gérant, se fondant non seulement sur des notations d'agences mais également des indicateurs de marché (spread). Toutefois, le fonds se réserve le droit d'investir dans des obligations d'émetteurs privés ou souverains dites « spéculatives » dans la limite de 10 % de l'actif net pour chaque catégorie d'émetteur.

Sa sensibilité (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) varie dans une fourchette comprise entre 0 et 7. Les titres en devises peuvent ne pas être couverts contre le risque de change.

Le gérant peut utiliser des contrats financiers à terme ferme ou optionnels pour ajuster l'exposition (action et taux) ou se couvrir des risques (Actions, taux et change). L'utilisation de ses instruments financiers n'engendrera pas de surexposition à ces risques.

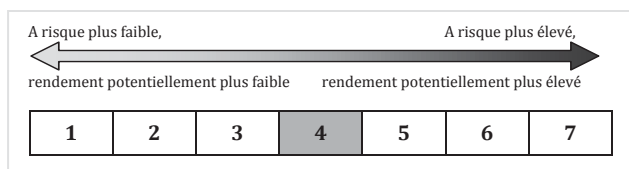
La part C est une part de capitalisation, c'est-à-dire que les revenus nets sont intégralement réinvestis.

La part D est une part de distribution, c'est-à-dire que les revenus nets sont intégralement distribués.

La durée de placement minimum recommandée est de 4 ans.

Les instructions de souscription et de rachat sont reçues tous les jours ouvrés, à l'exception des jours fériés légaux et de fermeture de la Bourse de Paris, au plus tard à 11h00 pour être centralisées et exécutées sur la valeur liquidative calculée suivant les cours de clôture de bourse du jour même (centralisation à cours inconnu).

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce FCP reflète son exposition majoritaire aux risques liés aux marchés des actions de la zone euro sur lesquels il est investi.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que cet indicateur de risque est basé sur la volatilité historique du FCP et que les données utilisées pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

Risque de crédit : Le risque de crédit est le risque de dégradation de la qualité d'un émetteur (par exemple, de dégradation de notation due notamment à sa situation financière et économique), ou de défaillance de celui-ci (impossibilité de répondre à ses engagements financiers). Le risque de crédit est par conséquent susceptible d'entraîner une baisse de la valeur du titre de l'émetteur en question et ainsi, une diminution de la valeur liquidative du FCP. Ce risque est présent au travers d'OPCVM, en direct et peut être accentué par la présence de titres spéculatifs.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie, dans le cadre du prêt/emprunt de titres, pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du portefeuille.

Pour plus de précisions sur les risques liés à ce FCP, l'investisseur peut se reporter au prospectus du FCP.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Pour plus d'informations sur les frais, l'investisseur peut se référer au paragraphe "frais et commissions" du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet de l'Union notariale financière www.unofi.fr ou sur simple demande auprès de la société de gestion.

Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement	
Frais d'entrée	0,80 %
Frais de sortie	Néant

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	1,62 %

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

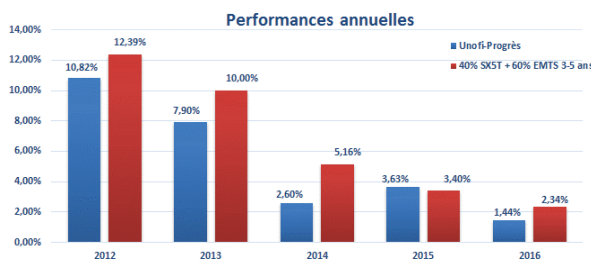
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur le capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne soit remboursé (sortie). Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent - septembre 2016.

Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre.

Performances passées



Les performances annuelles présentées dans ce graphique sont calculées en euros revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais et commissions prélevés par le FCP.

Date d'agrément du FCP : 24 Août 1999.

Date de création des parts C et D : 14 septembre 1999

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances ne sont pas constantes dans le temps.

Informations pratiques

Dépositaire et conservateur : CACEIS BANK France
Centralisateur : UNOFI-GESTION D'ACTIFS

Ce FCP est à vocation générale ; les parts C sont des parts tous souscripteurs et peuvent être utilisées comme unité de compte de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. Ce FCP propose également une part D, distributive telle que définie dans le prospectus.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la direction administrative de la société de gestion ou auprès d'une direction régionale d'UnoFi-Patrimoine. Elle peut également être consultée sur le site internet de l'Union notariale financière : www.unofi.fr.

Le prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion. Le prospectus est disponible sur le site internet de l'Union notariale financière : www.unofi.fr.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet : www.unofi.fr. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés et les organes responsables de leur attribution.

Ces documents peuvent également être adressés gratuitement par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite auprès de la direction administrative de la société de gestion à l'adresse postale ou électronique mentionnée ci-contre.

Selon le régime et la résidence fiscale de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé de se renseigner à ce sujet auprès du distributeur du FCP ou d'un conseiller financier ou fiscal professionnel.

La responsabilité d'UNOFI-GESTION D'ACTIFS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). UNOFI-GESTION D'ACTIFS est agréée en France et réglementée par l'AMF sous le n° GP-14000023.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1^{er} janvier 2018.

UNOFI-GESTION D'ACTIFS, Société anonyme à conseil d'administration, au capital de 1 000 572 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le n° B 347 710 824
Siège social : 7-7 bis, rue Galvani - 75017 Paris
Direction administrative : 30, boulevard Brune - CS 30303 - 19113 Brive Cedex
Téléphone : 05 55 17 43 00
E-mail : unofi@unofi.fr.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel.

Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UNOFI-CROISSANCE

Parts C : ISIN FR0007036009 / Parts D : ISIN FR0007037262

Société de gestion : UNOFI-GESTION D'ACTIFS

Objectifs et politique d'investissement

La gestion de ce FCP est profilée et totalement discrétionnaire dans la limite de l'objectif recherché. Le gérant recherche la réalisation d'une performance supérieure à celle de son indice composé à 60 % d'actions ayant pour référence le DJ Eurostoxx50 net return (dividendes nets réinvestis) et 40 % d'obligations européennes ayant pour référence l'indice EUROMTS 3-5 ans (coupons réinvestis).

Le portefeuille ne répliquera pas l'indicateur de référence, la performance de la valeur liquidative du FCP peut s'écarter de la performance de l'indice ; c'est un élément d'appréciation a posteriori.

Le FCP UNOFI CROISSANCE est un OPCVM d'OPCVM investi à plus de 50 % de son actif en parts et/ou actions d'OPCVM. Elle consiste à sélectionner des instruments financiers en directs ou au travers d'OPCVM de toute classification, en recherchant une diversification des modes de gestion et des approches sectorielles. Ce processus de sélection est basé sur des critères quantitatifs (Performances, volatilité, tracking error, ratio de Sharpe, ratio d'information) et qualitatifs (rencontres avec les gérants-sociétés de gestions-présentations de résultats). Ces critères sont destinés à établir des comparaisons entre les différents instruments financiers étudiés, à travers la mesure de la performance potentielle du fonds, la régularité de cette performance à moyen long terme et la quantification du risque par les OPCVM pour réaliser leurs performances.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 0 % à 70 % sur les marchés actions, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :

- de 0 % à 30 % sur les marchés des actions de petites et moyennes capitalisations européennes.

De 0 % à 100 % instruments de taux des pays membres de l'OCDE. Les

encours obligataires détenus par le fonds au travers des OPCVM ou en direct sera au moins « investment grade » selon l'appréciation du risque, par le gérant, se fondant non seulement sur des notations d'agences mais également des indicateurs de marché (spread). Toutefois, le fonds se réserve le droit d'investir dans des obligations d'émetteurs privés ou souverains dites « spéculatives » dans la limite de 10 % de l'actif net pour chaque catégorie d'émetteur.

Sa sensibilité (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) varie dans une fourchette comprise entre 0 et 7. Les titres en devises peuvent ne pas être couverts contre le risque de change.

Le gérant peut utiliser des contrats financiers à terme ferme ou optionnels pour ajuster l'exposition (action et taux) ou se couvrir des risques (Actions, taux et change). L'utilisation de ses instruments financiers n'engendrera pas de surexposition à ces risques.

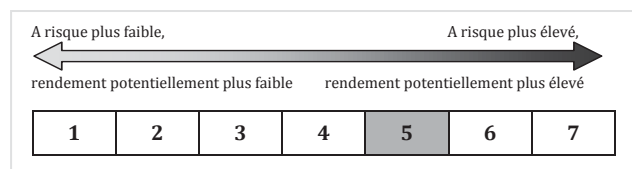
La part C est une part de capitalisation, c'est-à-dire que les revenus nets sont intégralement réinvestis.

La part D est une part de distribution, c'est-à-dire que les revenus nets sont intégralement distribués.

La durée de placement minimum recommandée est de 5 ans.

Les instructions de souscription et de rachat sont reçues tous les jours ouvrés, à l'exception des jours fériés légaux et de fermeture de la Bourse de Paris, au plus tard à 11h00 pour être centralisées et exécutées sur la valeur liquidative calculée suivant les cours de clôture de bourse du jour même (centralisation à cours inconnu).

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce FCP reflète son exposition majoritaire aux risques liés aux marchés des actions de la zone euro sur lesquels il est investi.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que cet indicateur de risque est basé sur la volatilité historique du FCP et que les données utilisées pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

Risque de crédit : Le risque de crédit est le risque de dégradation de la qualité d'un émetteur (par exemple, de dégradation de notation due notamment à sa situation financière et économique), ou de défaillance de celui-ci (impossibilité de répondre à ses engagements financiers). Le risque de crédit est par conséquent susceptible d'entraîner une baisse de la valeur du titre de l'émetteur en question et ainsi, une diminution de la valeur liquidative du FCP. Ce risque est présent au travers d'OPCVM, en direct et peut être accentué par la présence de titres spéculatifs.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie, dans le cadre du prêt/emprunt de titres, pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du portefeuille.

Pour plus de précisions sur les risques liés à ce FCP, l'investisseur peut se reporter au prospectus du FCP.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Pour plus d'informations sur les frais, l'investisseur peut se référer au paragraphe "frais et commissions" du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet de l'Union notariale financière www.unofi.fr ou sur simple demande auprès de la société de gestion.

Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement	
Frais d'entrée	0,80 %
Frais de sortie	Néant

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	1,90 %

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

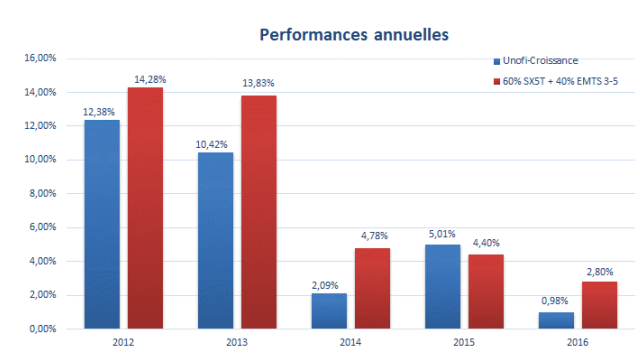
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur le capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne soit remboursé (sortie). Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent - septembre 2016.

Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre.

Performances passées



Les performances annuelles présentées dans ce graphique sont calculées en euros revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais et commissions prélevés par le FCP.

Date d'agrément du FCP : 24 Août 1999.

Date de création des parts C et D : 14 septembre 1999

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances ne sont pas constantes dans le temps.

Informations pratiques

Dépositaire et conservateur : CACEIS BANK France
Centralisateur : UNOFI-GESTION D'ACTIFS

Ce FCP est à vocation générale ; les parts C sont des parts tous souscripteurs et peuvent être utilisées comme unité de compte de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. Ce FCP propose également une part D distributive telle que définie dans le prospectus.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la direction administrative de la société de gestion ou auprès d'une direction régionale d'Unofi-Patrimoine.

Elle peut également être consultée sur le site internet de l'Union notariale financière : www.unofi.fr.

Le prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

Le prospectus est disponible sur le site internet de l'Union notariale financière : www.unofi.fr.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet : www.unofi.fr. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés et les organes responsables de leur attribution.

Ces documents peuvent également être adressés gratuitement par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite auprès de la direction administrative de la société de gestion à l'adresse postale ou électronique mentionnée ci-contre.

Selon le régime et la résidence fiscale de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé de se renseigner à ce sujet auprès du distributeur du FCP ou d'un conseiller financier ou fiscal professionnel.

La responsabilité d'UNOFI-GESTION D'ACTIFS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). UNOFI GESTION D'ACTIFS est agréée en France et réglementée par l'AMF sous le n° GP-14000023.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1^{er} janvier 2018.

UNOFI-GESTION D'ACTIFS, Société anonyme à conseil d'administration, au capital de 1 000 572 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le n° B 347 710 824.

Siège social : 7-7 bis, rue Galvani - 75017 Paris

Direction administrative : 30, boulevard Brune - CS 30303 - 19113

Brive Cedex - Téléphone : 05 55 17 43 00

E-mail : unofi@unofi.fr.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM.

Il ne s'agit pas d'un document promotionnel.

Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UNOFI-RENDEMENT 2
Parts A : ISIN FR0011355999
Société de gestion : UNOFI-GESTION D'ACTIFS

Objectifs et politique d'investissement

Classification de l'Autorité des marchés financiers : Obligations et autres titres de créances libellés en euros.

L'objectif du FCP est d'obtenir, sur son horizon d'investissement, une performance qui reflète principalement l'évolution du marché obligataire des pays de la zone euro. La priorité est donnée à la prudence puisque l'objectif est de procurer un revenu trimestriel régulier pour la part distributive, tout en essayant de préserver à moyen terme la valeur du capital investi.

La gestion du FCP ne saurait être liée à un indicateur de référence qui pourrait induire une mauvaise compréhension de la part de l'investisseur. Cependant, la performance recherchée sera proche de l'indice EONIA (Euro Overnight Index Average) non capitalisé. Cet indice correspond au taux moyen pondéré des transactions au jour le jour initiées par les banques contributrices sur le marché interbancaire en euro.

La stratégie du FCP repose principalement sur une gestion active, par des prises de position sur le segment 1-3 ans de la courbe des taux.

Le FCP est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité au taux d'intérêt comprise entre 0 et 2 (la sensibilité mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la valorisation du portefeuille).

Ces prises de position reposent sur un processus de gestion discrétionnaire faisant appel aux prévisions macro-économiques de la société de gestion.

Le FCP interviendra principalement sur des titres de créances de la zone euro et/ou libellés en euros et de manière accessoire libellés en devises autre que l'euro.

La sélection des émetteurs est réalisée dans l'univers « Investment Grade » avec une notation minimale à l'achat de BBB- pour les obligations et de A3 pour les instruments du marché monétaire selon l'échelle de notation Standard & Poors (ou équivalent).

Toutefois, si des titres sont dégradés et passent sous la limite de la notation minimale après l'achat, le FCP ne s'oblige pas à vendre ces titres.

Les instruments dérivés pourront être utilisés, dans le cadre de la gestion, pour couvrir le portefeuille contre le risque de taux.

Le FCP sera exposé globalement à l'ensemble des marchés de taux et de crédit de la zone euro et/ou libellés en euros à hauteur maximum de 100 % de l'actif.

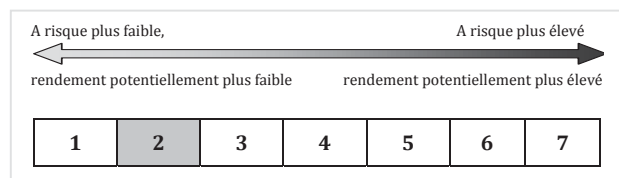
La part A est une part de capitalisation, c'est-à-dire que les revenus nets revenant à cette part sont intégralement réinvestis.

La durée de placement minimum recommandée est supérieure à 1 an.

Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai inférieur.

Les instructions de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour ouvré, à l'exception des jours fériés légaux ou de fermeture de la Bourse de Paris, au plus tard à 11h00 pour être exécutées sur la prochaine valeur liquidative calculée suivant les cours de clôture de bourse du jour même (centralisation à cours inconnu).

Profil de risque et rendement



Le niveau de risque de ce FCP reflète son exposition majoritaire aux risques liés aux marchés des obligations publiques ou privées libellés en euros sur lesquels il est investi.

- La catégorie de risque la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que cet indicateur de risque est basé sur la volatilité historique du FCP et que les données utilisées pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

Risque lié à la gestion discrétionnaire : le style de gestion

discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés obligataires. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants, et par conséquent la performance du FCP peut ne pas être conforme aux objectifs.

Risque de crédit : il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur, voire la faillite de ce dernier, qui aura un impact négatif sur le cours de l'obligation détenue, en directe ou par un OPCVM sous-jacent et pourra donc entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du FCP.

Risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes d'échanges sans faire baisser ou monter significativement le prix des actifs.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du portefeuille.

Pour plus de précisions sur les risques liés à ce FCP, l'investisseur peut se reporter au prospectus du FCP.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Pour plus d'informations sur les frais, l'investisseur peut se référer au paragraphe "**frais et commissions**" du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet de l'Union notariale financière www.unofi.fr ou sur simple demande auprès de la direction administrative de la société de gestion.

Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0,30 %

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais courants ne comprennent pas :
- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

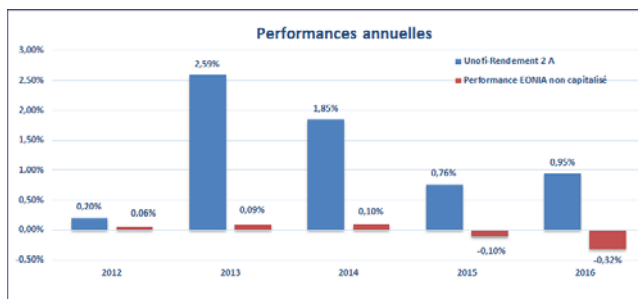
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur le capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne soit remboursé (sortie).

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les **frais courants** indiqués sont basés sur les coûts du dernier exercice clos en septembre 2016.

Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre.

Performances passées



Les performances annuelles présentées sont calculées en euros, revenus nets réinvestis, et après déduction de tous les frais et commissions prélevés par le FCP.

En revanche, les performances de l'indice présentées à titre de comparaison ne tiennent pas compte des éléments de revenus distribués.

Les performances passées ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Date d'agrément du FCP : 5 septembre 1990

Date de création de la part A : 3 décembre 2012

Informations pratiques

Dépositaire et conservateur : CACEIS BANK France
Centralisateur : UNOFI-GESTION D'ACTIFS

Ce FCP est à vocation générale ; les parts A sont des parts utilisées comme unité de compte de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. Ce FCP propose d'autres catégories ou classes de parts définies dans son prospectus.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la direction administrative de la société de gestion ou auprès d'une direction régionale d'Unofi-Patrimoine.

Elle peut également être consultée sur le site internet de l'Union notariale financière : www.unofi.fr.

Le prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

Le prospectus est disponible sur le site internet de l'Union notariale financière : www.unofi.fr.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet : www.unofi.fr. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés et les organes responsables de leur attribution.

Ces documents peuvent également être adressés gratuitement par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite auprès de la direction administrative de la société de gestion à l'adresse postale ou électronique mentionnée ci-contre.

Selon le régime et la résidence fiscale de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé de se renseigner à ce sujet auprès du distributeur du FCP ou d'un conseiller financier ou fiscal professionnel.

La responsabilité d'UNOFI-GESTION D'ACTIFS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). UNOFI-GESTION D'ACTIFS est agréée en France et réglementée par l'AMF sous le n° GP-14000023.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 8 février 2017.

UNOFI-GESTION D'ACTIFS, Société anonyme à conseil d'administration, au capital de 1 000 572 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le n° B 347 710 824
Siège social : 7-7 bis, rue Galvani - 75017 Paris
Direction administrative : 30, boulevard Brune - CS 30303 - 19113 Brive Cedex
Téléphone : 05 55 17 43 00
E-mail : unofi@unofi.fr.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM.

Il ne s'agit pas d'un document promotionnel.

Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UNOFI-EXPANSION

Parts C : ISIN FR0007460480 / Parts D : ISIN FR0007496054

Société de gestion : UNOFI-GESTION D'ACTIFS

Objectifs et politique d'investissement

Classification de l'Autorité des Marchés Financiers : Obligations et autres titres de créance libellés en euros.

Le FCP UNOFI-EXPANSION est un fonds dont l'objectif est d'obtenir une performance sur le moyen terme, qui reflète l'évolution du marché obligataire des pays de la zone euro.

La gestion du FCP ne saurait être liée à un indicateur de référence qui pourrait induire une mauvaise compréhension de la part de l'investisseur. La performance recherchée pourra cependant être comparée avec celle de, **l'indice EUROMTS 3-5 ans en euro**.

L'indice **Euro MTS 3-5 ans** représente le cours d'un panier d'emprunts d'Etats souverains de la zone euro, à taux fixe et liquides, d'une durée résiduelle de 3 à 5 années. Cet indice est calculé coupons réinvestis.

La stratégie du FCP repose sur des prises de position sur la courbe des taux à l'intérieure d'une fourchette de sensibilité globale au risque de taux (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) comprise entre 0 et 6.

Ces prises de position reposent sur un processus de gestion discrétionnaire faisant appel aux prévisions macro-économique de la société de gestion.

Le FCP interviendra sur des titres de créances de la zone euro et/ou libellés en euros et de manière accessoire libellés en devises autre que l'euro.

Le FCP se réserve, de manière accessoire, d'investir en OPCVM sur cette même classe d'actif.

Le FCP est exposé en permanence et en totalité aux marchés de taux au travers d'instruments financiers obligataires et/ou monétaires libellés en euros ou en devises autres que l'euro.

La sélection des émetteurs est réalisée dans l'univers « Investment Grade »

avec une notation minimale à l'achat de BBB- pour les obligations et de A3 pour les instruments du marché monétaire selon l'échelle de notation Standard & Poors (ou équivalent).

Toutefois, si des titres sont dégradés et passent sous la limite de notation minimale après l'achat, le FCP ne s'oblige pas à vendre ces titres.

Les instruments dérivés pourront être utilisés, dans le cadre de la gestion, pour couvrir ou exposer le portefeuille au risque de taux.

Le FCP sera exposé globalement à l'ensemble des marchés de taux et de crédit de la zone euro et /ou libellés en euros à hauteur maximum de 100 % de l'actif.

La part C est une part de capitalisation, c'est-à-dire que les revenus nets revenant à cette part sont intégralement réinvestis.

La part D est une part de distribution, c'est-à-dire que les revenus nets revenant à cette part sont intégralement distribués.

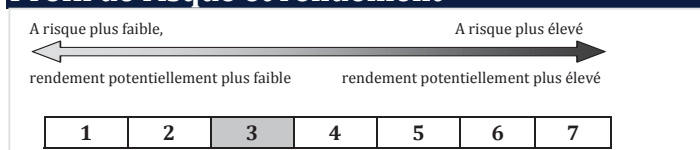
La durée de placement minimum recommandée est supérieure à 4 ans. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport ans un délai inférieur.

Les instructions de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour ouvré, à l'exception des jours fériés légaux ou de fermeture de la Bourse de Paris, au plus tard à 11h00 pour être exécutées sur la prochaine valeur liquidative calculée suivant les cours de clôture de bourse du jour même (centralisation à cours inconnu).

Attention : Les parts de ce fonds n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Act of 1933. En conséquence, elles ne peuvent être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux Etats Unis ou pour le compte ou au bénéfice d'une « US Person » selon la définition de la réglementation américaine « Régulation S »

En dehors de cette exception, le fonds est ouvert à tous souscripteurs.

Profil de risque et rendement



Le niveau de risque de ce FCP reflète son exposition majoritaire aux risques liés aux marchés des obligations publique ou privées libellés en euros sur lesquels il est investi.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

La catégorie de risque associé à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que cet indicateur de risque est basé sur la volatilité historique du FCP et que les données utilisées pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

Risque lié à la gestion discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés obligataires. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants, et par conséquent la performance du FCP peut ne pas être conforme aux objectifs.

Risque de crédit : il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur, voire la faillite de ce dernier, qui aura un impact négatif sur le cours de l'obligation détenue, en directe ou par un OPCVM sous-jacent et pourra donc entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du FCP.

Risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes d'échanges sans faire baisser ou monter significativement le prix des actifs.

Risque de contrepartie : il représente la mesure des pertes encourues par une entité au titre de ses engagements vis-à-vis d'une contrepartie, en cas de défaillance de celle-ci ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles. Ce risque est présent dans les opérations de gré à gré. Le FCP peut présenter un risque de contrepartie du fait des opérations de gré à gré sur les marchés à terme et des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, ce qui peut entraîner une baisse de sa valeur liquidative.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du portefeuille.

Pour plus de précisions sur les risques liés à ce FCP, l'investisseur peut se reporter au prospectus du FCP.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Pour plus d'informations sur les frais, l'investisseur peut se référer au paragraphe "frais et commissions" du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet de l'Union notariale financière www.unofi.fr ou sur simple demande auprès de la société de gestion.

Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement	
Frais d'entrée	0,50 %
Frais de sortie	Néant

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	1,20 %

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

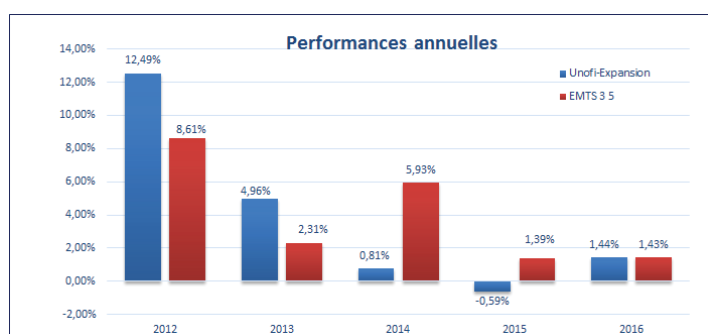
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur le capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne soit remboursé (sortie). Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie

Les **frais courants** sont basés sur les coûts du dernier exercice clos en septembre 2016.

Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre.

Performances passées



Les performances annuelles présentées dans ce graphique sont calculées en euros revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais et commissions prélevés par le FCP.

Date d'agrément du FCP : 6 septembre 1990

Date de création de la part C : 1 octobre 1990

Date de création de la part D : 20 novembre 1995

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances ne sont pas constantes dans le temps.

Information pratiques

Dépositaire et conservateur : CACEIS BANK France
Centralisateur : UNOFI-GESTION D'ACTIFS

Ce FCP est à vocation générale les parts C sont des parts tous souscripteurs et peuvent être utilisées comme unité de compte de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation.

Le porteur de parts D se voit offrir la possibilité de réinvestir automatiquement, sans frais, le revenu distribué, sur des parts de même catégorie. Le réinvestissement se fera, au plus tard, sur la base de l'une des 3 prochaines valeurs liquidatives suivant la date de distribution.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la direction administrative de la société de gestion ou auprès d'une direction régionale d'Unofi-Patrimoine.

Elle peut également être consultée sur le site internet de l'Union notariale financière : www.unofi.fr.

Le prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

Le prospectus est disponible sur le site internet de l'Union notariale financière : www.unofi.fr.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet : www.unofi.fr. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés et les organes responsables de leur attribution.

Ces documents peuvent également être adressés gratuitement par courrier

dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite auprès de la direction administrative de la société de gestion à l'adresse postale ou électronique mentionnée ci-dessous.

Selon le régime et la résidence fiscale de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé de se renseigner à ce sujet auprès du distributeur du FCP ou d'un conseiller financier ou fiscal professionnel.

La responsabilité d'UNOFI-GESTION D'ACTIFS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). UNOFI-GESTION D'ACTIFS est agréée en France et réglementée par l'AMF sous le n° GP-1400023.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 8 février 2017.

UNOFI-GESTION D'ACTIFS, Société anonyme à conseil d'administration, au capital de 1 000 572 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le n° B 347 710 824

Siège social : 7-7 bis, rue Galvani - 75017 Paris

Direction administrative : 30, boulevard Brune - CS 30303 - 19113 Brive Cedex

Téléphone : 05 55 17 43 00

E-mail : unofi@unofi.fr.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM.

Il ne s'agit pas d'un document promotionnel.

Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UNOFI-OBLIG

Parts C : ISIN FR0010649376

Parts D : ISIN FR0007485867

Société de gestion : UNOFI-GESTION D'ACTIFS

Objectifs et politique d'investissement

Classification de l'Autorité des marchés financiers (AMF) : Obligations et autres titres de créances libellés en euros.

L'objectif du FCP est d'obtenir, sur son horizon d'investissement, une performance qui reflète l'évolution du marché obligataire de la zone euro de maturité 5-7 ans.

La gestion du FCP ne saurait être liée à un indicateur de référence qui pourrait induire une mauvaise compréhension de la part de l'investisseur. Cependant, la performance recherchée sera proche de l'indice EUROMTS 5-7 ans, représentatif de la performance des obligations des Etats membres de la zone euro de maturité comprise entre 5 et 7 ans.

L'univers d'investissement correspond à celui du marché obligataire français de maturité de 5 à 7 ans.

La stratégie du FCP repose principalement sur des prises de position sur la courbe des taux à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité globale au risque de taux comprise entre 5 et 7 (la sensibilité mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la valorisation du portefeuille).

Ces prises de position reposent sur un processus de gestion discrétionnaire faisant appel aux prévisions macro-économiques de la société de gestion.

Le FCP interviendra principalement sur des titres de créances de la zone euro et/ou libellés en euros et de manière accessoire libellés en devises autres que l'euro.

La sélection des émetteurs est réalisée dans l'univers « Investment

Grade » avec une notation minimale à l'achat de BBB- pour les obligations et de A3 pour les instruments du marché monétaire selon l'échelle de notation Standard & Poors (ou équivalent).

Toutefois, si des titres sont dégradés et passent sous la limite de la notation minimale après l'achat, le FCP ne s'oblige pas à vendre ces titres.

Les instruments dérivés pourront être utilisés, dans le cadre de la gestion, pour couvrir le portefeuille contre le risque de taux.

Le FCP sera exposé globalement à l'ensemble des marchés de taux et de crédit de la zone euro et/ou libellés en euros à hauteur maximum de 100 % de l'actif.

La part C est une part de capitalisation, c'est-à-dire que les revenus nets revenant à cette part sont intégralement réinvestis.

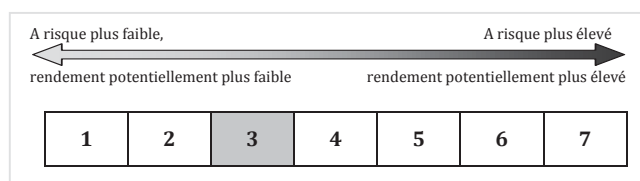
La part D est une part de distribution, c'est-à-dire que les revenus nets revenant à cette part sont intégralement distribués sous forme de revenus semestriels (mai et novembre).

La durée de placement minimum recommandée est supérieure à 5 ans.

Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai inférieur.

Les instructions de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour ouvré, à l'exception des jours fériés légaux ou de fermeture de la Bourse de Paris, au plus tard à 11h00 pour être exécutées sur la prochaine valeur liquidative calculée suivant les cours de clôture de bourse du jour même (centralisation à cours inconnu).

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce FCP reflète son exposition majoritaire aux risques liés aux marchés des obligations publiques ou privées libellés en euros sur lesquels il est investi.

La catégorie de risque la plus faible ne signifie pas "sans risque".

La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que cet indicateur de risque est basé sur la volatilité historique du FCP et que les données utilisées pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur.

L'investisseur est informé que le capital initialement investi, ne bénéficiant d'aucune garantie, peut ne pas lui être totalement restitué.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte les risques suivants liés à la stratégie d'investissement et la composition de l'actif du FCP :

Risque lié à la gestion discrétionnaire : le type de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés obligataires. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque de crédit : résulte du risque de défaillance d'un émetteur dans l'exécution de ses engagements de remboursement, mais également du risque de détérioration de sa qualité de signature.

Risque de liquidité : représente le risque qu'un marché financier, en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes d'échanges sans faire baisser ou monter significativement le prix des actifs.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du portefeuille.

Pour plus de précisions sur les risques liés à ce FCP, l'investisseur peut se reporter au prospectus du FCP.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Pour plus d'informations sur les frais, l'investisseur peut se référer au paragraphe "**frais et commissions**" du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet de l'Union notariale financière www.unofi.fr ou sur simple demande auprès de la société de gestion.

Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement	
Frais d'entrée	0,50 %
Frais de sortie	Néant

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	1,20 %

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

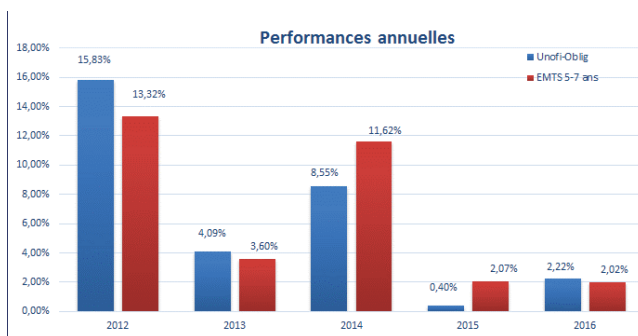
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur le capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne soit remboursé (sortie). Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent - mars 2016.

Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre.

Performances passées



Les performances annuelles présentées dans ce graphique sont calculées en euro revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais et commissions prélevés par le FCP.

Date d'agrément du FCP : 18 août 1992

Date de création de la part D : 1er septembre 1992

Date de création de la part C : 25 juillet 2008

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances ne sont pas constantes dans le temps.

Informations pratiques

Dépositaire et conservateur : CACEIS BANK France
Centralisateur : UNOFI-GESTION D'ACTIFS

Ce FCP est à vocation générale ; les parts C sont des parts tous souscripteurs et peuvent être utilisées comme unité de compte de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation.

Le porteur de parts D se voit offrir la possibilité de réinvestir automatiquement, sans frais, le revenu distribué, sur des parts de même catégorie. Le réinvestissement se fera, au plus tard, sur la base de l'une des 3 prochaines valeurs liquidatives suivant la date de distribution.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la direction administrative de la société de gestion ou auprès d'une direction régionale d'Unofi-Patrimoine. Elle peut également être consultée sur le site internet de l'Union notariale financière : www.unofi.fr.

Le prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion. Le prospectus est disponible sur le site internet de l'Union notariale financière : www.unofi.fr.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet : www.unofi.fr. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés et les organes responsables de leur attribution.

Ces documents peuvent également être adressés gratuitement par

courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite auprès de la direction administrative de la société de gestion à l'adresse postale ou électronique mentionnée ci-dessous.

Selon le régime et la résidence fiscale de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé de se renseigner à ce sujet auprès du distributeur du FCP ou d'un conseiller financier ou fiscal professionnel.

La responsabilité d'UNOFI-GESTION D'ACTIFS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). UNOFI-GESTION D'ACTIFS est agréée en France et réglementée par l'AMF sous le n° GP-14000023.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 8 février 2017.

UNOFI-GESTION D'ACTIFS, Société anonyme à conseil d'administration, au capital de 1 000 572 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le n° B 347 710 824
Siège social : 7-7 bis, rue Galvani - 75017 Paris
Direction administrative : 30, boulevard Brune - CS 30303 - 19113 Brive Cedex
Téléphone : 05 55 17 43 00
E-mail : unofi@unofi.fr.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM.

Il ne s'agit pas d'un document promotionnel.

Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UNOFI-DETTE EMERGENTE

Parts C : ISIN FR0011441807

Société de gestion : UNOFI-GESTION D'ACTIFS

Objectifs et politique d'investissement

Classification de l'Autorité des Marchés Financiers : Obligations et autres titres de créance internationaux.

Le FCP UNOFI-DETTE EMERGENTE est un fonds de fonds dont l'objectif est d'obtenir une performance supérieure à l'évolution de son indicateur de référence, **l'indice JP Morgan EMBI Global Diversified converti en euro**.

Cet indice, publié par la société JP Morgan, mesure le rendement global, c'est-à-dire coupons réinvestis, des titres libellés en dollar émis par les pays émergents (Europe de l'Est, Asie, Moyen-Orient, Amérique Latine et Afrique). Le poids de chaque pays est homogène.

Le FCP est investi de 60 % à 100 % de son actif dans des OPCVM de droit français ou européens coordonnés investis principalement en obligations d'émetteurs émergents.

Le FCP se réserve, pour la partie non exposée au travers d'OPCVM, d'investir en direct sur cette même classe d'actif. Aucune contrainte n'est imposée sur la répartition entre dettes privées et publiques des titres choisis.

Les titres à haut rendement dits spéculatif « high yield », ayant une notation à l'acquisition inférieure à BB-, seront exclus du périmètre d'investissement d'origine. Le fonds pourra avoir des titres ayant une notation inférieure à BB-uniquement en cas de dégradation de notation post acquisition.

La stratégie d'investissement et la sélection des actifs sont définies en fonction de l'environnement économique, de la courbe des taux et des spreads de crédit.

Le FCP est exposé en permanence et en totalité aux marchés de taux au travers d'instruments financiers obligataires et/ou monétaires libellés en euros ou en devises autres que l'euro.

Sa sensibilité (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) varie dans une fourchette comprise entre +1 et +10. A hauteur, d'une fois l'actif maximum, les titres en devises peuvent ne pas être couverts contre le risque de change.

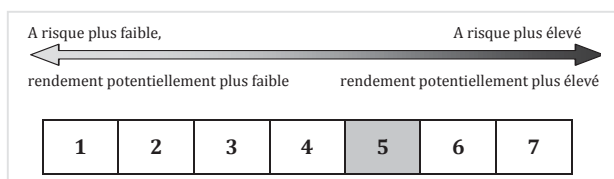
Le gérant peut utiliser des instruments financiers à terme pour ajuster l'exposition (taux et change) de son portefeuille (couverture/exposition/arbitrage) sans chercher la surexposition.

La part C est une part de capitalisation, c'est-à-dire que les revenus nets revenant à cette part sont intégralement réinvestis.

Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport **avant 5 ans**.

Les instructions de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour ouvré, à l'exception des jours fériés légaux ou de fermeture de la Bourse de Paris, au plus tard à 11h00 pour être exécutées sur la prochaine valeur liquidative calculée suivant les cours de clôture de bourse du jour même (centralisation à cours inconnu).

Profil de risque et de rendement



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

L'OPCVM est classé en catégorie 5 du fait de sa forte exposition aux titres de dette émergente et/ou spéculative.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

Risque de crédit : il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur, voire la faillite de ce dernier, qui aura un impact négatif sur le cours de l'obligation détenue -par un OPCVM sous-jacent et pourra donc entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du FCP.

L'utilisation des instruments financiers dérivés : elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du portefeuille.

Pour plus de précisions sur les risques liés à ce FCP, l'investisseur peut se reporter au prospectus du FCP.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Pour plus d'informations sur les frais, l'investisseur peut se référer au paragraphe "frais et commissions" du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet de l'Union notariale financière www.unofi.fr ou sur simple demande auprès de la société de gestion.

Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement	
Frais d'entrée	0,50 %
Frais de sortie	Néant

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	1,38 %

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

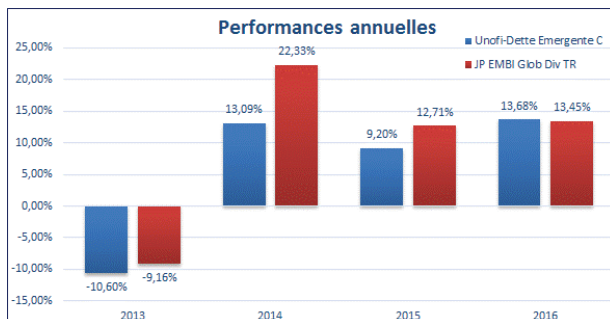
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur le capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne soit remboursé (sortie). Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les **frais courants** indiqués sont basés sur les coûts du dernier exercice clos en décembre 2016.

Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre.

Performances passées



Les performances annuelles présentées dans ce graphique sont calculées en euros revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais et commissions prélevés par le FCP.

Date d'agrément du FCP : 26 mars 2013

Date de création de la part C : 18 avril 2013

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances ne sont pas constantes dans le temps.

Informations pratiques

Dépositaire et conservateur : CACEIS BANK France
Centralisateur : UNOFI-GESTION D'ACTIFS

Ce FCP est à vocation générale ; les parts C sont des parts tous souscripteurs et peuvent être utilisées comme unité de compte de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. Ce FCP propose d'autres catégories ou classes de parts pour d'autres catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la direction administrative de la société de gestion ou auprès d'une direction régionale d'Unofi-Patrimoine.

Elle peut également être consultée sur le site internet de l'Union notariale financière : www.unofi.fr.

Le prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

Le prospectus est disponible sur le site internet de l'Union notariale financière : www.unofi.fr.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet : www.unofi.fr. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés et les organes responsables de leur attribution.

Ces documents peuvent également être adressés gratuitement par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite auprès de la direction administrative de la société de gestion à l'adresse postale ou électronique mentionnée ci-contre.

Selon le régime et la résidence fiscale de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé de se renseigner à ce sujet auprès du distributeur du FCP ou d'un conseiller financier ou fiscal professionnel.

La responsabilité d'UNOFI-GESTION D'ACTIFS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). UNOFI-GESTION D'ACTIFS est agréée en France et réglementée par l'AMF sous le n° GP-14000023.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 8 février 2017.

UNOFI-GESTION D'ACTIFS, Société anonyme à conseil d'administration, au capital de 1 000 572 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le n° B 347 710 824
Siège social : 7-7 bis, rue Galvani - 75017 Paris
Direction administrative : 30, boulevard Brune - CS 30303 - 19113 Brive Cedex
Téléphone : 05 55 17 43 00
E-mail : unofi@unofi.fr.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM.

Il ne s'agit pas d'un document promotionnel.

Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UNOFI-HAUT RENDEMENT Parts C : ISIN FR0011441773 Société de gestion : UNOFI-GESTION D'ACTIFS

Objectifs et politique d'investissement

Classification de l'Autorité des Marchés Financiers : Obligations et autres titres de créances internationaux.

Le FCP UNOFI-HAUT RENDEMENT est un fonds de fonds dont l'objectif est d'obtenir une performance supérieure à l'évolution de son indicateur de référence, l'indice Merrill Lynch Global High Yield converti en euro.

Cet indice, publié par la société Merrill Lynch, mesure la performance du marché global des obligations à haut rendement dites spéculatives, coupons réinvestis, c'est-à-dire qui présentent un risque élevé (notation inférieure ou égale à BB+ sur l'échelle de Standard & Poor's ou notation équivalente).

Le FCP est investi de 80 % à 100 % de son actif dans des OPCVM de droit français ou européens coordonnés investis principalement en obligations à haut rendement, dites spéculatives, des marchés européens et internationaux.

Le FCP se réserve, pour la partie non exposée au travers d'OPCVM, d'investir en direct sur cette même classe d'actif. Aucune contrainte n'est imposée sur la répartition entre dettes privées et publiques des titres choisis.

La stratégie d'investissement et la sélection des actifs sont définies en fonction de l'environnement économique de la courbe des taux et des spreads de crédit.

Le FCP est exposé en permanence et en totalité aux marchés de taux au travers d'instruments financiers obligataires et/ou monétaires libellés en euros ou en devises autres que l'euro.

Sa sensibilité (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) varie dans une fourchette comprise entre +1 et +10. A hauteur, d'une fois l'actif maximum, les titres en devises peuvent ne pas être couverts contre le risque de change.

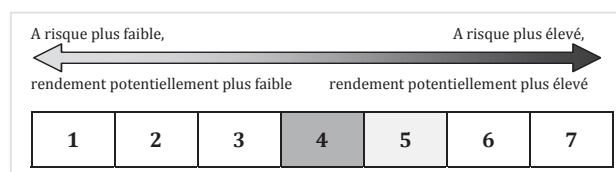
Le gérant peut utiliser des instruments financiers à terme pour ajuster l'exposition (taux et change) de son portefeuille (couverture/exposition/arbitrage) sans chercher la surexposition.

La part C est une part de capitalisation, c'est-à-dire que les revenus nets revenant à cette part sont intégralement réinvestis.

Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport **avant 5 ans**.

Les instructions de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour ouvré, à l'exception des jours fériés légaux ou de fermeture de la Bourse de Paris, au plus tard à 11h00 pour être exécutées sur la prochaine valeur liquidative calculée suivant les cours de clôture de bourse du jour même (centralisation à cours inconnu).

Profil de risque et de rendement



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

L'OPCVM est classé en catégorie 4 du fait de sa forte exposition aux titres de dette spéculative.

La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».

La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

Risque de crédit : il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur, voire la faillite de ce dernier, qui aura un impact négatif sur le cours de l'obligation détenue par un OPCVM sous-jacent et pourra donc entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du FCP.

L'utilisation des instruments financiers dérivés : elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du portefeuille.

Pour plus de précisions sur les risques liés à ce FCP, l'investisseur peut se reporter au prospectus du FCP.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Pour plus d'informations sur les frais, l'investisseur peut se référer au paragraphe "frais et commissions" du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet de l'Union notariale financière www.unofi.fr ou sur simple demande auprès de la société de gestion.

Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement	
Frais d'entrée	0,50 %
Frais de sortie	Néant

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	1,20 %
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

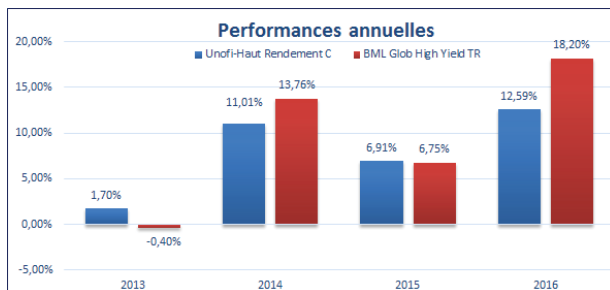
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur le capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne soit remboursé (sortie). Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les **frais courants** indiqués sont basés sur les coûts du dernier exercice clos en décembre 2016.

Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre.

Performances passées



Les performances annuelles présentées dans ce graphique sont calculées en euros revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais et commissions prélevés par le FCP.

Date d'agrément du FCP : 26 mars 2013

Date de création de la part C : 18 avril 2013

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances ne sont pas constantes dans le temps.

Informations pratiques

Dépositaire et conservateur : CACEIS BANK France
Centralisateur : UNOFI-GESTION D'ACTIFS

Ce FCP est à vocation générale ; les parts C sont des parts tous souscripteurs et peuvent être utilisées comme unité de compte de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. Ce FCP propose d'autres catégories ou classes de parts pour d'autres catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la direction administrative de la société de gestion ou auprès d'une direction régionale d'Unofi-Patrimoine.

Elle peut également être consultée sur le site internet de l'Union notariale financière : www.unofi.fr.

Le prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

Le prospectus est disponible sur le site internet de l'Union notariale financière : www.unofi.fr.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet : www.unofi.fr. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés et les organes responsables de leur attribution.

Ces documents peuvent également être adressés gratuitement par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite auprès de la direction administrative de la société de gestion à

l'adresse postale ou électronique mentionnée ci-dessous.

Selon le régime et la résidence fiscale de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé de se renseigner à ce sujet auprès du distributeur du FCP ou d'un conseiller financier ou fiscal professionnel.

La responsabilité d'UNOFI-GESTION D'ACTIFS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). UNOFI-GESTION D'ACTIFS est agréée en France et réglementée par l'AMF sous le n° GP-14000023.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 8 février 2017.

UNOFI-GESTION D'ACTIFS, Société anonyme à conseil d'administration, au capital de 1 000 572 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le n° B 347 710 824
Siège social : 7-7 bis, rue Galvani - 75017 Paris
Direction administrative : 30, boulevard Brune - CS 30303 - 19113 Brive Cedex
Téléphone : 05 55 17 43 00
E-mail : unofi@unofi.fr.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM.

Il ne s'agit pas d'un document promotionnel.

Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UNOFI-CONVERTIBLES

Parts C : ISIN FR0010626499

Société de gestion : UNOFI-GESTION D'ACTIFS

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif est d'obtenir une performance, sur un horizon d'investissement moyen terme (supérieur à 2 ans), qui reflète l'évolution des marchés d'actions et de taux de la zone euro et internationaux.

Compte tenu de son objectif, la gestion du FCP ne saurait être liée à un indice ou à un indicateur de référence qui pourrait induire une mauvaise compréhension de la part de l'investisseur.

Le choix des stratégies d'investissement et l'allocation d'actifs du FCP, sans pondération prédéfinie, sont entièrement discrétionnaires et fonction des orientations d'investissement de l'équipe de gestion.

Le FCP pourra investir jusqu'à 100 %, de son actif, en direct ou au travers d'autres OPCVM, sur des obligations convertibles européennes non libellées en USD dont le marché principal de l'action sous-jacente est localisé dans un pays de l'Union Européenne et/ou en Suisse.

Le FCP pourra s'exposer au risque action, jusqu'à 100 % de son actif, en direct ou au travers d'OPCVM. Dans ce cas, les actions seront principalement sélectionnées parmi les actions de société de grandes capitalisations, de tous secteurs d'activités, émises sur les marchés de la zone euro et hors zone euro appartenant à la zone OCDE.

Le FCP pourra intervenir, en direct ou par la détention d'autres OPCVM, sur des titres de crédit d'émetteurs publics ou privés de qualité (obligations, instrument du marché monétaire.) répondant à la catégorie « Investment Grade » à l'achat libellés en euro.

La dette privée ou publique peut représenter jusqu'à 100 % de l'actif net.

Le FCP se laisse la possibilité de manière accessoire d'investir sur des

titres non notés libellé en devises autres que l'euro et sur les marchés émergents.

Le FCP investira plus de 50 % et jusqu'à 100 % de son actif net en OPCVM français coordonnés ou non et/ou européens coordonnés de toutes classifications.

Les instruments dérivés pourront être utilisés, dans le cadre de la gestion, à des fins d'exposition, de couverture ou d'arbitrage au sein du portefeuille aux marchés de référence concernant le risque lié aux actions, le risque de taux, le risque de change.

Pour la gestion de sa trésorerie, le FCP pourra avoir recours aux techniques de cessions et d'acquisitions temporaires de titres dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

Le fonds pourra être exposé globalement à l'ensemble des marchés internationaux actions et taux à hauteur maximum de 100 % de l'actif.

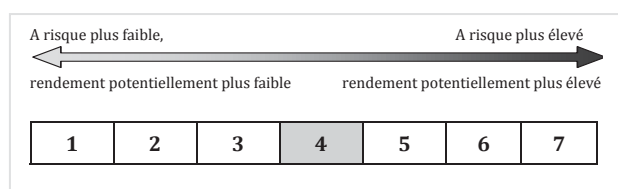
La part C est une part de capitalisation, c'est-à-dire que les revenus nets revenant à cette part sont intégralement réinvestis.

La durée de placement minimum recommandée est supérieure à 5 ans.

Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai inférieur.

Les instructions de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour ouvré, à l'exception des jours fériés légaux ou de fermeture de la Bourse de Paris, au plus tard à 11h00 pour être exécutées sur la prochaine valeur liquidative calculée suivant les cours de clôture de bourse du jour même (centralisation à cours inconnu).

Profil de risque et rendement



Le niveau de risque de ce FCP reflète son exposition majoritaire aux risques liés aux marchés des obligations convertibles qui associent une exposition aux marchés obligataires et une exposition au marché des actions en Europe.

La catégorie de risque la plus faible ne signifie pas "sans risque".

La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que cet indicateur de risque est basé sur la volatilité historique du FCP et que les données utilisées pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de

risque futur.

L'investisseur est informé que le capital initialement investi, ne bénéficiant d'aucune garantie, peut ne pas lui être totalement restitué.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte les risques suivants liés à la stratégie d'investissement et la composition de l'actif du FCP :

Risque lié à la gestion discrétionnaire : le type de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du portefeuille.

Pour plus de précisions sur les risques liés à ce FCP, l'investisseur peut se reporter au prospectus du FCP.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Pour plus d'informations sur le frais, l'investisseur peut se référer au paragraphe "frais et commissions" du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet de l'Union notariale financière www.unofi.fr ou sur simple demande auprès de la direction administrative de la société de gestion.

Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement	
Frais d'entrée	0,80 % Limité à 0.50 % en cas d'aller-retour sur le FCP ou d'arbitrage entre FCP commercialisés par Unofi-Patrimoine
Frais de sortie	Néant

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	1,56 %
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

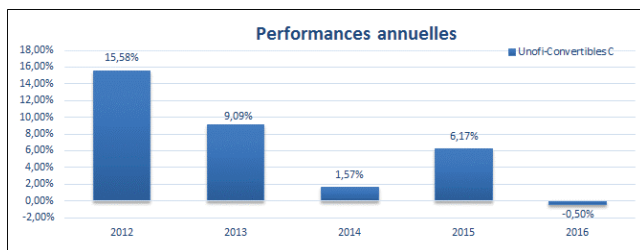
Les frais courants ne comprennent pas :
- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur le capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne soit remboursé (sortie). L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les **frais courants** indiqués sont basés sur les coûts du dernier exercice clos en décembre 2016.

Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre.

Performances passées



Les performances annuelles présentées sont calculées en euros, revenus nets réinvestis, et après déduction de tous les frais et commissions prélevés par le FCP.

Les performances passées ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Date d'agrément du FCP : 12 avril 1996
Date de création de la part C : 16 juillet 2008

Informations pratiques

Dépositaire et conservateur : CACEIS Bank France
Centralisateur : UNOFI-GESTION D'ACTIFS

Le montant de la première souscription ne peut être inférieur à 20 000,00 euros.
Ce FCP peut être proposé comme unité de compte de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation.

La valeur liquidative des différentes catégories ou classes de parts du FCP est disponible sur simple demande auprès de la direction administrative de la société de gestion ou du distributeur.
Elle peut également être consultée sur le site internet : www.unofi.fr.

Le prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations sont disponibles auprès de la société de gestion.
Le prospectus est également disponible sur le site internet : www.unofi.fr.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet : www.unofi.fr. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés et les organes responsables de leur attribution.

Ces documents peuvent également être adressés par courrier, gratuitement, dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite auprès de la direction administrative de la société de gestion à l'adresse ci-contre.

Fiscalité : Selon le régime et la résidence fiscale de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé de se renseigner à ce sujet auprès du distributeur du FCP ou d'un conseiller financier ou fiscal professionnel.

La responsabilité d'UNOFI-GESTION D'ACTIFS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce FCP, autorisé à la commercialisation en France, a été agréé en France et est réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

UNOFI-GESTION D'ACTIFS est agréée et réglementée en France comme Société de gestion de portefeuille sous le n° GP-14000023 par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1^{er} janvier 2018.

UNOFI-GESTION D'ACTIFS, Société anonyme à conseil d'administration, au capital de 1 000 572 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le n° B 347 710 824
Siège social : 7-7bis, rue Galvani - 75017 Paris
Direction administrative : 30, boulevard Brune - CS 30303 - 19113 Brive Cedex
Téléphone : 05 55 17 43 00
E-mail : unofi@unofi.fr.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM.

Il ne s'agit pas d'un document promotionnel.

Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UNOFI-FRANCE

Parts C : ISIN FR0010649368

Parts D : ISIN FR0007460464

Société de gestion : UNOFI-GESTION D'ACTIFS

Objectifs et politique d'investissement

Classification de l'Autorité des marchés financiers : Actions françaises.

Ce FCP est éligible au PEA.

Le FCP a pour objectif de répliquer la performance de l'indice CAC40, dividendes nets réinvestis, quelle que soit son évolution.

Cet indice, établi et publié par EURONEXT PARIS, calculé en euro dividendes réinvestis, est représentatif des 40 plus grandes capitalisations boursières françaises.

La gestion du FCP est dite "indicielle" et devra respecter un écart de suivi, entre l'évolution de la valeur liquidative des parts du FCP et celle de l'indice, dans la limite de 2 % ou 15 % de la volatilité de l'indice.

Le FCP sera toujours investi à hauteur de 75 % minimum en actions françaises, et principalement en actions composant l'indice CAC40.

Le recours aux instruments financiers à terme concourt à la politique de gestion du FCP.

Ces instruments financiers sont utilisés à des fins d'exposition et/ou de reconstitution synthétique (sans recherche de surexposition) du portefeuille aux marchés de référence en fonction des opportunités de marché, notamment pour procéder à des ajustements du fait de mouvements de souscription et de rachat.

Le FCP pourra également investir en titres de créances et instruments du marché monétaire de la zone euro et/ou libellés en euros, et accessoirement libellés en devises autres que l'euro.

La sélection des émetteurs est réalisée dans l'univers « Investment Grade » avec une notation minimale à l'achat, selon l'échelle de notation Standard & Poors (ou équivalent), de BBB- pour les obligations et de A3 pour les instruments du marché monétaire.

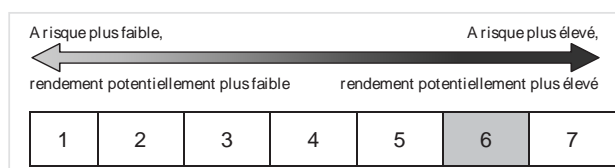
La part C est une part de capitalisation, c'est-à-dire que les revenus nets revenant à cette part sont intégralement réinvestis.

La part D est une part de distribution, c'est-à-dire que les revenus nets revenant à cette part sont intégralement distribués.

Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Les instructions de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour ouvré, à l'exception des jours fériés légaux ou de fermeture de la Bourse de Paris, au plus tard à 11h00 pour être exécutées sur la prochaine valeur liquidative calculée suivant les cours de clôture de bourse du jour même (centralisation à cours inconnu).

Profil de risque et rendement



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

L'OPCVM est classé en catégorie 6 du fait de sa forte exposition aux risques liés aux marchés des actions françaises sur lesquels il est investi.

La catégorie de risque la plus faible ne signifie pas "sans risque".

La catégorie de risque associé à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

Risque de liquidité : représente le risque qu'un marché financier, en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes d'échanges sans faire baisser ou monter significativement le prix des actifs.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du portefeuille.

Pour plus de précisions sur les risques liés à ce FCP, l'investisseur peut se reporter au prospectus du FCP.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Pour plus d'informations sur les frais, l'investisseur peut se référer au paragraphe "frais et commissions" du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet de l'Union notariale financière www.unofi.fr ou sur simple demande auprès de la direction administrative de la société de gestion.

Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement	
Frais d'entrée	0,80 %
Frais de sortie	Néant

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	2,00 %
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

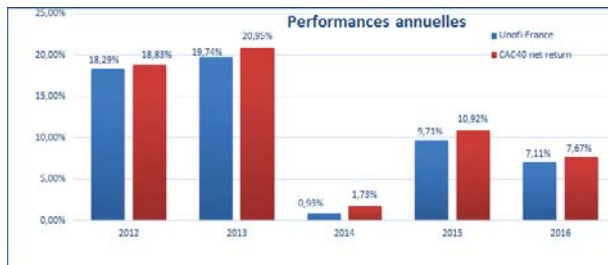
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur le capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne soit remboursé (sortie). Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants indiqués sont basés sur les coûts du dernier exercice clos en septembre 2016.

Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre.

Performances passées



Les performances annuelles présentées sont calculées en euros, revenus nets réinvestis, et après déduction de tous les frais et commissions prélevés par le FCP.

Les performances de l'indice de référence, jusqu'en 2012, ne tiennent pas compte des éléments de revenus distribués.

Les performances passées ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Date d'agrément du FCP : 6 septembre 1990

Date de création de la part D : 1er octobre 1990

Date de création de la part C : 25 juillet 2008

Informations pratiques

Dépositaire et conservateur : CACEIS Bank France
Centralisateur : UNOFI-GESTION D'ACTIFS

Ce FCP est à vocation générale ; les parts C sont des parts tous souscripteurs et peuvent être utilisées comme unité de compte de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. Ce FCP propose d'autres catégories ou classes de parts pour d'autres catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la direction administrative de la société de gestion ou auprès d'une direction régionale d'Unofi-Patrimoine.

Elle peut également être consultée sur le site internet de l'Union notariale financière : www.unofi.fr.

Le prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

Le prospectus est disponible sur le site internet de l'Union notariale financière : www.unofi.fr.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet : www.unofi.fr. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés et les organes responsables de leur attribution.

Ces documents peuvent également être adressés gratuitement par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite auprès de la direction administrative de la société de gestion à

l'adresse postale ou électronique mentionnée ci-dessous.

Selon le régime et la résidence fiscale de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé de se renseigner à ce sujet auprès du distributeur du FCP ou d'un conseiller financier ou fiscal professionnel.

La responsabilité d'UNOFI-GESTION D'ACTIFS SA ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). UNOFI-GESTION D'ACTIFS est agréée en France et réglementée par l'AMF sous le n° GP-14000023.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 8 février 2017.

UNOFI-GESTION D'ACTIFS, Société anonyme à conseil d'administration, au capital de 1 000 572 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le n° B 347 710 824
Siège social : 7-7 bis, rue Galvani - 75017 Paris
Direction administrative : 30, boulevard Brune - CS30303 - 19113 Brive Cedex
Téléphone : 05 55 17 43 00
E-mail : unofi@unofi.fr.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM.

Il ne s'agit pas d'un document promotionnel.

Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UNOFI-INTERNATIONAL
ISIN FR0000434797
Société de gestion : UNOFI GESTION D'ACTIFS

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif est de rechercher la meilleure performance par une gestion diversifiée (actions et obligations), sur un horizon d'investissement moyen terme (supérieur à 2 ans), avec une dominante actions des pays de la zone euro et internationaux.

La gestion du FCP ne saurait être liée à un indicateur de référence qui pourrait induire une mauvaise compréhension de la part de l'investisseur. Cependant, celui-ci pourra se référer à l'indice **MSCI WORLD INDEX** converti en euros pour qualifier la performance du FCP et son profil de risque. Cet indice, représentatif de la performance des marchés d'actions de 24 pays développés, est calculé en USD par Morgan Stanley Capital International Inc, dividendes non réinvestis.

La stratégie du gérant est d'être exposé en permanence aux marchés des actions internationales (y compris pays émergents dans la limite de 10 %), en direct, ou au travers d'OPCVM de tous styles de gestion entre 50 % et 100 % de l'actif. L'allocation d'actifs repose sur la sélection de façon discrétionnaire de valeurs, d'OPCVM, sans contrainte géographique et de répartition sectorielle et capitalistique (grandes, moyennes, petites capitalisations).

Le FCP investira plus de 50 % de son actif net en OPCVM français coordonnés ou non et/ou européens coordonnés.

En fonction des anticipations, le FCP pourra investir de 50 % à 100 % maximum de son actif, directement, ou au travers d'autres OPCVM, en titres de créances et instruments du marché monétaire.

Les instruments dérivés pourront être utilisés, dans le cadre de la gestion de l'exposition du portefeuille aux marchés de référence concernant le risque lié aux actions, le risque de taux, le risque de change.

Pour la gestion de sa trésorerie, le FCP pourra avoir recours aux techniques de cessions et d'acquisitions temporaires de titres dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

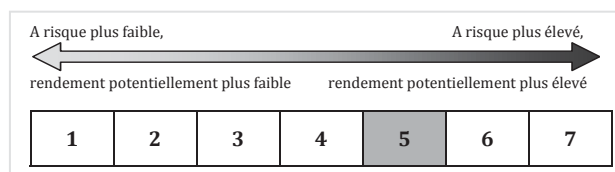
Le fonds pourra être exposé globalement à l'ensemble des marchés internationaux actions et taux à hauteur maximum de 150 % de l'actif.

Le FCP est un OPCVM de capitalisation, c'est-à-dire que les revenus nets sont intégralement réinvestis.

Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport **avant 5 ans**.

Les instructions de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour ouvré, à l'exception des jours fériés légaux ou de fermeture de la Bourse de Paris, au plus tard à 11h00 pour être exécutées sur la prochaine valeur liquidative calculée suivant les cours de clôture de bourse du jour même (centralisation à cours inconnu).

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce FCP reflète son exposition aux risques liés aux marchés des actions internationales.

La catégorie de risque la plus faible ne signifie pas "sans risque". La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que cet indicateur de risque est basé sur la volatilité historique du FCP et que les données utilisées pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

Risque lié à la gestion discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés obligataires. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants, et par conséquent la performance du FCP peut ne pas être conforme aux objectifs.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du portefeuille.

Pour plus de précisions sur les risques liés à ce FCP, l'investisseur peut se reporter au prospectus du FCP.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Pour plus d'informations sur les frais, l'investisseur peut se référer au paragraphe "**frais et commissions**" du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet de l'Union notariale financière www.unofi.fr ou sur simple demande auprès de la société de gestion.

Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement	
Frais d'entrée	0,80 %
Frais de sortie	Néant

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	3,06 %

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

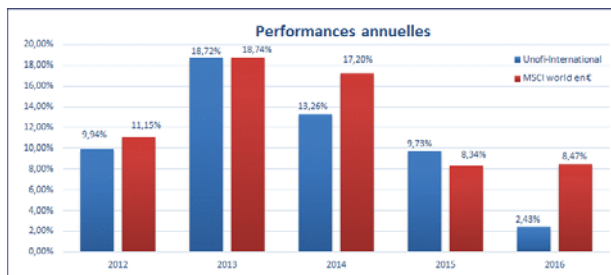
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur le capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne soit remboursé (sortie). Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les **frais courants** sont fondés sur les coûts du dernier exercice précédent, clos en septembre 2016.

Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre.

Performances passées



Les performances annuelles présentées dans ce graphique sont calculées en euros revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais et commissions prélevés par le FCP.

Date d'agrément du FCP : 6 septembre 1990

Date de création du FCP : 5 octobre 1990

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances ne sont pas constantes dans le temps.

Informations pratiques

Dépositaire et conservateur : CACEIS BANK France

Centralisateur : UNOFI-GESTION D'ACTIFS

Ce FCP est à vocation générale ; les parts sont tous souscripteurs et peuvent être utilisées comme unité de compte de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. Ce FCP propose d'autres catégories ou classes de parts pour d'autres catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la direction administrative de la société de gestion ou auprès d'une direction régionale d'Unofi-Patrimoine.

Elle peut également être consultée sur le site internet de l'Union notariale financière : www.unofi.fr.

Le prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

Le prospectus est disponible sur le site internet de l'Union notariale financière : www.unofi.fr.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet : www.unofi.fr. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés et les organes responsables de leur attribution.

Ces documents peuvent également être adressés gratuitement par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite auprès de la direction administrative de la société de gestion à l'adresse postale ou électronique mentionnée ci-contre.

Selon le régime et la résidence fiscale de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé de se renseigner à ce sujet auprès du distributeur du FCP ou d'un conseiller financier ou fiscal professionnel.

La responsabilité d'UNOFI-GESTION D'ACTIFS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). UNOFI-GESTION D'ACTIFS est agréée en France et réglementée par l'AMF sous le n° GP-14000023.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1^{er} janvier 2018.

UNOFI-GESTION D'ACTIFS, Société anonyme à conseil d'administration, au capital de 1 000 572 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le n° B 347 710 824

Siège social : 7-7 bis, rue Galvani - 75017 Paris

Direction administrative : 30, boulevard Brune - CS 30303 - 19113

Brive Cedex - Téléphone : 05 55 17 43 00

E-mail : unofi@unofi.fr.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM.

Il ne s'agit pas d'un document promotionnel.

Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UNOFI-PACIFIQUE

ISIN FR0007078217

Société de gestion : UNOFI-GESTION D'ACTIFS

Objectifs et politique d'investissement

Classification de l'Autorité des Marchés Financiers : Actions internationales.

L'objectif de gestion est d'obtenir une performance proche de l'indice MSCI Asie-Pacifique, hors Japon (MSCI FAR EAST EX JAPAN converti en euros).

Cet indice, établi par Morgan Stanley Capital International Inc, calculé en USD, dividendes non réinvestis, est représentatif des marchés actions de Asie - Zone Pacifique, hors Japon.

Les différents pays sur lesquels le FCP investit sont principalement la Chine, la Corée du Sud, Hong-Kong, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour, Taiwan, la Thaïlande.

La stratégie du gérant est d'être exposé en permanence aux marchés des actions internationales, et plus précisément sur la zone Asie-Pacifique hors Japon en direct, ou au travers d'OPCVM de tous styles de gestion, entre 60 % et 100 % de l'actif.

Le FCP investira plus de 50 % de son actif net en OPCVM français coordonnés ou non et/ ou européens coordonnés.

La stratégie d'investissement repose sur la sélection de façon discrétionnaire de valeurs, d'OPCVM, correspondant à l'univers de l'indicateur de référence.

En fonction des anticipations, le FCP pourra investir jusqu'à

40 % maximum de son actif, directement ou au travers d'autres OPCVM en titres de créances et instruments du marché monétaire.

Les instruments dérivés pourront être utilisés, sans recherche de surexposition, dans le cadre de la gestion. Ces derniers sont utilisés à des fins d'exposition, de couverture ou d'arbitrage au sein du portefeuille aux marchés de référence concernant le risque lié aux actions, le risque de taux, le risque de change.

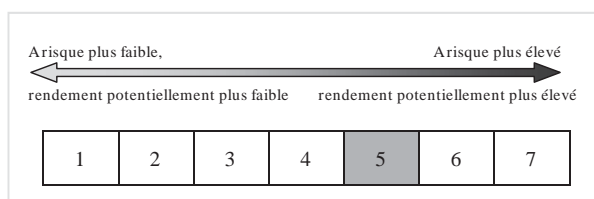
Pour la gestion de sa trésorerie, le FCP pourra avoir recours aux techniques de cessions et d'acquisitions temporaires de titres dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

Le FCP est un OPCVM de capitalisation, c'est-à-dire que les revenus nets sont intégralement réinvestis.

Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Les instructions de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour ouvré, à l'exception des jours fériés légaux ou de fermeture de la Bourse de Paris, au plus tard à 11h00 pour être exécutées sur la prochaine valeur liquidative calculée suivant les cours de clôture de bourse du jour même (centralisation à cours inconnu).

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce FCP reflète son exposition aux risques liés aux marchés des actions de la zone Asie-Pacifique, hors Japon.

La catégorie de risque la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que cet indicateur de risque est basé sur la volatilité historique du FCP et que les données utilisées pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

Risque lié à la gestion discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés obligataires. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés plus performants, et par conséquent la performance du FCP peut ne pas être conforme aux objectifs.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du portefeuille.

Pour plus de précisions sur les risques liés à ce FCP, l'investisseur peut se reporter au prospectus du FCP.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Pour plus d'informations sur les frais, l'investisseur peut se référer au paragraphe "frais et commissions" du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet de l'Union notariale financière www.unofi.fr ou sur simple demande auprès de la société de gestion.

Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement

Frais d'entrée	0,80 %
Frais de sortie	Néant

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

Frais courants	2,25 %
----------------	--------

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

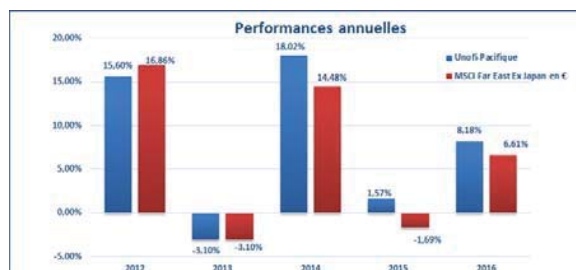
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur le capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne soit remboursé (sortie). Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants sont fondés sur les coûts du dernier exercice précédent, clos en décembre 2016.

Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre.

Performances passées



Les performances annuelles présentées dans ce graphique sont calculées en euros revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais et commissions prélevés par le FCP.

Date d'agrément du FCP : 18 octobre 2002

Date de création du FCP : 15 novembre 2002

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances ne sont pas constantes dans le temps.

Informations pratiques

Dépositaire et conservateur : CACEIS BANK France

Centralisateur : UNOFI-GESTION D'ACTIFS

Ce FCP est à vocation générale ; les parts sont tous souscripteurs et peuvent être utilisées comme unité de compte de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. Ce FCP propose d'autres catégories ou classes de parts pour d'autres catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la direction administrative de la société de gestion ou auprès d'une direction régionale d'Unofi-Patrimoine.

Elle peut également être consultée sur le site internet de l'Union notariale financière : www.unofi.fr.

Le prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

Le prospectus est disponible sur le site internet de l'Union notariale financière : www.unofi.fr.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet : www.unofi.fr. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés et les organes responsables de leur attribution.

Ces documents peuvent également être adressés gratuitement par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite auprès de la direction administrative de la société de gestion à l'adresse postale ou électronique mentionnée ci-contre.

Selon le régime et la résidence fiscale de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé de se renseigner à ce sujet auprès du distributeur du FCP ou d'un conseiller financier ou fiscal professionnel.

La responsabilité d'UNOFI-GESTION D'ACTIFS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). UNOFI-GESTION D'ACTIFS est agréée en France et réglementée par l'AMF sous le n° GP-14000023.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1^{er} avril 2017.

UNOFI-GESTION D'ACTIFS, Société anonyme à conseil d'administration, au capital de 1 000 572 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le n° B 347 710 824
Siège social : 7-7 bis, rue Galvani - 75017 Paris
Direction administrative : 30, boulevard Brune - CS 30303 - 19113 Brive Cedex
Téléphone : 05 55 17 43 00
E-mail : unofi@unofi.fr.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel.

Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FINOVALEUR
Parts C: ISIN FR0011744713
Société de gestion : UNOFI-GESTION D'ACTIFS

Objectifs et politique d'investissement

Classification de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) : Actions des pays de la zone euro

L'objectif du FCP est de réaliser une performance supérieure à celle de son indice de référence le DJEurostoxx50 net return, sur la durée de placement recommandée (5 ans). L'indice est libellé en euro et inclut les dividendes nets réinvestis ;

Le portefeuille n'ayant pas pour but de répliquer son indicateur de référence, la performance de la valeur liquidative du FCP peut s'écarter de la performance de l'indice ; c'est un élément d'appréciation a posteriori.

Le FCP FINOVALEUR est un OPCVM d'OPCVM investi en parts et/ou actions d'OPCVM (entre 50 % et 100 % conforme à la directive 2009/ 65/ CE), et est éligible au PEA. La gestion consiste à sélectionner des OPCVM d'actions européennes en recherchant une diversification des modes de gestion et des approches sectorielles. Ce processus de sélection est basé sur des critères quantitatifs (Performances, volatilité, tracking error, ratio de Sharpe, ratio d'information) et qualitatifs (rencontres avec les gérants). Ces critères sont destinés à établir des comparaisons entre les différents fonds étudiés, à travers la mesure de la performance potentielle du fonds, la régularité de cette performance à moyen long terme et la quantification du risque pris par l'OPCVM pour réaliser cette performance.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :
Jusqu'à 100 % sur les marchés actions, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :
- 75 % minimum sur les marchés des actions des pays de l'Union européenne ;

- de 0 % à 40 % sur les marchés des actions de petites et moyennes capitalisations, exclusivement au travers d'OPCVM.

De 0 % à 25 % en obligations convertibles et instruments de taux européens.

Sa sensibilité (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) varie dans une fourchette comprise entre 0 et 3. Les titres en devises peuvent ne pas être couverts contre le risque de change.

Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75 % minimum de l'actif de l'OPCVM.

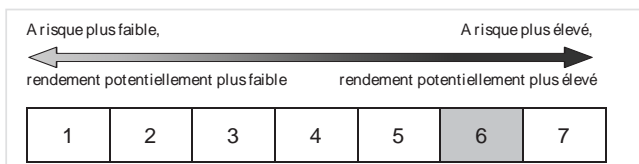
Le gérant peut utiliser des contrats financiers à terme ferme ou optionnels pour ajuster l'exposition (Actions, taux et change) de son portefeuille (couverture/ exposition) sans chercher la surexposition. Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75 % minimum de l'actif de l'OPCVM.

La part Cest une part de capitalisation, c'est-à-dire que les revenus nets sont intégralement réinvestis.

La durée de placement minimum recommandée est de 5 ans.

Les instructions de souscription et de rachat sont reçues tous les jours ouvrés, à l'exception des jours fériés légaux et de fermeture de la Bourse de Paris, au plus tard à 11h00 pour être centralisées et exécutées sur la valeur liquidative calculée suivant les cours de clôture de bourse du jour même (centralisation à cours inconnu).

Objectifs et politique d'investissement



Le niveau de risque de ce FCP reflète son exposition majoritaire aux risques liés aux marchés des actions de la zone euro sur lesquels il est investi.

La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».

La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que cet indicateur de risque est basé sur la volatilité historique du FCP et que les données utilisées pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

Risque de crédit : Le risque de crédit est le risque de dégradation de la qualité d'un émetteur (par exemple, de dégradation de notation due notamment à sa situation financière et économique), ou de défaillance de celui-ci (impossibilité de répondre à ses engagements financiers). Le risque de crédit est par conséquent susceptible d'entraîner une baisse de la valeur du titre de l'émetteur en question et ainsi, une diminution de la valeur liquidative du FCP. Ce risque est présent au travers d'OPCVM, en direct et peut être accentué par la présence de titres spéculatifs.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie, dans le cadre du prêt/ emprunt de titres, pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du portefeuille.

Pour plus de précisions sur les risques liés à ce FCP, l'investisseur peut se reporter au prospectus du FCP.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements. Pour plus d'informations sur les frais, l'investisseur peut se référer au paragraphe "frais et commissions" du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet de l'Union notariale financière www.unofi.fr ou sur simple demande auprès de la société de gestion.

Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement	
Frais d'entrée	0,80 % maximum
Frais de sortie	Néant

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	2,03 %

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

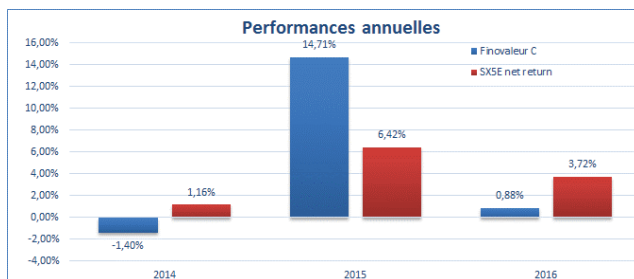
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur le capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne soit remboursé (sortie). Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants indiqués sont basés sur les coûts du dernier exercice clos en septembre 2016.

Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre.

Performances passées



Les performances annuelles présentées dans ce graphique sont calculées en euros revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais et commissions prélevés par le FCP.

Date d'agrément du FCP : 14 avril 1999.

Date de création de la part C : 7 février 2014.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances ne sont pas constantes dans le temps.

Frais

Dépositaire et conservateur : CACEISBANK France
Centralisateur : UNOFI-GESTION D'ACTIFS

Ce FCP est à vocation générale ; les parts C sont des parts tous souscripteurs et peuvent être utilisées dans le cadre d'un PEA et comme unité de compte de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. Ce FCP propose d'autres catégories ou classes de parts pour d'autres catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la direction administrative de la société de gestion ou auprès d'une direction régionale d'Unofi-Patrimoine. Elle peut également être consultée sur le site internet de l'Union notariale financière : www.unofi.fr.

Le prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

Le prospectus est disponible sur le site internet de l'Union notariale financière : www.unofi.fr.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet : www.unofi.fr. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés et les organes responsables de leur attribution.

Ces documents peuvent également être adressés par courrier, gratuitement, dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite auprès de la direction administrative de la société de gestion à l'adresse

ci-dessous.

Selon le régime et la résidence fiscale de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé de se renseigner à ce sujet auprès du distributeur du FCP ou d'un conseiller financier ou fiscal professionnel.

La responsabilité d'UNOFI-GESTION D'ACTIFS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). UNOFI-GESTION D'ACTIFS est agréée en France et réglementée par l'AMF sous le n° GP-14000023.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 8 février 2017.

UNOFI-GESTION D'ACTIFS, Société anonyme à conseil d'administration, au capital de 1 000 572 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le n° B 347 710 824
Siège social : 7-7 bis, rue Galvani - 75017 Paris
Direction administrative : 30, boulevard Brune - CS 30303 - 19113 Brive Cedex
Téléphone : 05 55 17 43 00
E-mail : unofi@unofi.fr